

**PROGRAMME INTERSESSIONNEL
AFRIQUE DE L'OUEST**

2005 – 2008

TABLE DES MATIERES

I	AVANT PROPOS	4
	<i>Présentation de la région Afrique de l'Ouest</i>	5
II	ANALYSE DE SITUATION REGIONALE	5
	II.1 L'environnement et le bien-être humain	5
	<i>II.1.1 Généralités</i>	5
	<i>II.1.2 Bien-être humain et équilibre des écosystèmes en Afrique de l'ouest</i>	6
	II.2 État et tendances des écosystèmes	10
	<i>II.2.1 Les zones humides</i>	10
	<i>II.2.2 Les zones arides et semi-arides</i>	11
	<i>II.2.3 Les zones forestières</i>	11
	<i>II.2.4 La zone côtière et marine</i>	12
	II.3 Conclusion	12
III	ANALYSE INSTITUTIONNELLE DES PARTIES PRENANTES	13
	III.1 Analyse des acteurs	13
	<i>III.1.1. Les grands acteurs</i>	13
	<i>III.1.2. Zones humides</i>	14
	<i>III.1.3. Zones arides et semi-arides</i>	16
	<i>III.1.4. Zone forestière</i>	17
	<i>III.1.5. Zone côtière et marine</i>	18
	<i>III.1.6. Conservation de la biodiversité</i>	19
	III.2. La niche de l'UICN en Afrique de l'Ouest	20
IV	PROGRAMME REGIONAL BRAO 2005-2008	22
	IV.1 Les stratégies d'action de l'UICN	23
	<i>La Connaissance</i>	23
	<i>L'habilitation</i>	24
	<i>La Gouvernance</i>	24
	IV.2 Mission et but de l'UICN en Afrique de l'Ouest	25
	IV.3 Objectifs et résultats du Programme Intersessionnel	25
	Objectif 1 La restauration et la gestion durable des milieux naturels.....	25
	Objectif 2 Prise en compte de la valeur des ressources naturelles.....	29
	Objectif 3 Modes de gouvernance décentralisée.....	31
	Objectif 4 Appui à la coopération régionale.....	32
	Objectif 5 Mise en œuvre efficace du Programme.....	34
	IV.3 Suivi/évaluation du programme	35
V	PLAN D'AFFAIRES	36
	V.1 Introduction	36
	V.2 Evolution du positionnement et de la stratégie d'intervention	37
	V.3 Stratégie d'engagement des membres et des partenaires	38
	V.4 Autres partenariats	39
	V.5 Stratégie de communication	39
	V.6 Recherche de fonds et stratégie de financement de la conservation	40
	V.7 Structure organisationnelle	41
	V.8 Stratégie des ressources humaines	42
	V.9 Gestion des performances	42
	V.10 Gestion des risques	43
	V.11 Règles opérationnelles	43
	V.12 Plan financier	43
	Annexe 1 - Principales phases de consultation pour l'élaboration du programme	44
	Annexe 2 - Les domaines de résultats clés du programme de l'UICN	45
	Annexe 3 - Analyse des donateurs et de leurs domaines de financement	55

LISTE DES ABREVIATIONS

ABLT	Autorité du Bassin du Lac Tchad
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
BRAC	Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale
BRAO	Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CI	Conservation International
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CMAO	Comité des Membres en Afrique de l'Ouest
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
EIER	Ecole Inter-Etat
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GDRN	Gestion Durable des Ressources Naturelles
GEPIIS	Groupe d'Experts sur les Zones Humides Sahéliennes
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IPAC	Comité d'Innovations et d'Approbation des Projets
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
KEG	Knowlegde Empowerment Governance
KRA	Key Result Area
Liste ABC	Dossier d'approbation de projets de l'UICN
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RIOD	Réseau International des ONG sur la Désertification
ROSELT/OSS	Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme / Observatoire du Sahara et du Sahel
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union mondiale pour la nature
WATAC	Comité Consultatif Technique pour l'Afrique de l'Ouest (Partenariat Global pour l'Eau)
WRI	Institut des Ressources Mondiales
WWF	Fonds mondial pour la nature

I AVANT PROPOS

A l'occasion du Congrès Mondial de la Conservation tenu à Amman, en octobre 2000, le Secrétariat de l'UICN (Union Mondiale pour la Nature) avait élaboré et soumis à l'approbation des membres un premier Programme Intersessionnel définissant un horizon stratégique de dix ans et un programme de travail de quatre ans. Ce document qui s'intitule *Entrer dans le nouveau millénaire* a défini, entre autres, la stratégie d'intervention, les résultats et les principales activités de l'UICN à travers le monde.

Quatre ans après, il convient de construire un nouveau Programme Intersessionnel. Ce nouveau programme conçu pour couvrir la période 2005 - 2008, s'inscrit dans le même cycle de planification stratégique. Il est bâti sur les progrès accomplis au cours des dernières années et prend en compte les leçons apprises et l'évaluation des questions émergentes et des tendances dans la conservation de la biodiversité et du développement durable. Ce programme n'est pas focalisé sur le seul travail de l'Union sur le traitement des causes et des moteurs de la perte de biodiversité mais fournit également un mécanisme pour améliorer l'intégration entre les Commissions et le Secrétariat de l'UICN. Ce programme est soumis à l'approbation du Congrès Mondial de la Conservation, devant se tenir en novembre 2004 à Bangkok.

Depuis l'entrée en vigueur de la politique de décentralisation de l'UICN en 1994, chaque région examine sa propre situation et sa contribution au programme global de l'UICN et prépare son propre Programme Intersessionnel. C'est ainsi qu'en juin 2000, le Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest avait élaboré et adopté, en collaboration avec ses membres et partenaires, un premier Programme Régional pour la période 2001 - 2004.

Le programme présenté ici est construit par l'UICN en Afrique de l'Ouest, en utilisant la même trame que le programme global de l'UICN. La démarche suivie pour élaborer ce programme régional a procédé en deux étapes :

la rédaction d'une analyse de situation régionale, basé sur un examen le plus objectif possible des chiffres disponibles au niveau des grandes institutions internationales et régionales, qui a permis de dresser l'état des lieux de l'environnement et du développement humain ainsi que du contexte institutionnel en Afrique de l'Ouest,

La définition des objectifs et des résultats stratégiques du programme régional pour la période 2005-2008.

Les résultats de l'analyse de situation ont été validés lors de l'atelier régional tenu à Ouagadougou en mai 2003, avec les membres du Comité Exécutif du Comité des Membres en Afrique de l'Ouest et l'ensemble des bureaux nationaux. Ils ont servi de base pour la définition des objectifs et des résultats du Programme Intersessionnel Régional pour la période 2005 - 2008, corrigés et affinés aux cours de diverses rencontres et consultations dont on trouvera le détail en annexe 1.

Le présent document se propose de :

- faire la synthèse de l'analyse de situation telle que l'ont comprises les personnes ayant participé à l'élaboration du programme régional,
- les grandes lignes de la stratégie de mise en œuvre du programme
- présenter le programme intersessionnel sur lequel s'engagent le secrétariat de l'UICN, les membres et les commissions, pour la période 2005-2008.

Présentation de la région Afrique de l'Ouest

Dans le contexte du présent programme, l'Afrique de l'Ouest comprend les quinze (15) Etats de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo) ainsi que la Mauritanie et le Tchad.

Dans cette région, l'UICN compte une trentaine de membres, dont 9 Etats¹, le reste des membres étant composé d'agences gouvernementales et d'ONG nationales ou internationales. Un comité régional des membres a été créé en 1999, et travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat sur les questions relatives à la vie des membres et à leur participation dans la conception et la mise en œuvre du programme régional.

Le Secrétariat de l'UICN, à travers son Bureau Régional basé à Ouagadougou, intervient actuellement dans une dizaine de pays, avec des bureaux nationaux et de projets au Burkina Faso, en Guinée Bissau, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria, l'UICN appuie techniquement les gouvernements et les membres de la société civile dans le cadre de plusieurs programmes soit en tant qu'acteur principal, soit en partenariat avec d'autres institutions comme dans le cas du Programme Régional de Conservation des Ressources Marines et Côtières, avec la FIBA, le WWF et Wetlands International.

Outre les bureaux et les projets, d'autres composantes de l'UICN comme les membres des commissions et des réseaux thématiques régionaux (experts en gestion des plaines d'inondation et en planification côtière) interviennent dans la région en collaboration avec le Secrétariat, les membres, les Gouvernements et autres partenaires intervenant dans le domaine de la conservation et du développement durable.

II ANALYSE DE SITUATION REGIONALE

II.1 L'environnement et le bien-être humain

II.1.1 Généralités

L'analyse du bien-être humain et de l'équilibre des écosystèmes dite "analyse de situation" s'inspire de la méthode d'évaluation intégrée de l'état de l'environnement et du bien-être humain (Human and Ecosystem Wellbeing Assessment - HEWA). Cette méthode, appelée aussi méthode d'évaluation de la durabilité, accorde une même importance à l'équilibre des écosystèmes et au bien-être de l'homme, du fait de leur interdépendance et de leur caractère essentiel pour un développement durable.

De l'analyse de situation globale menée par l'UICN en 2004 il ressort un message clair et particulièrement important : aucun pays ne connaît la durabilité ni ne s'approche de la durabilité. Les pays du Nord qui connaissent de très bons scores au plan du développement humain montrent de mauvais scores en matière de santé des écosystèmes. A l'inverse les pays du Sud et en particulier ceux d'Afrique qui connaissent des niveaux de développement humain très bas montrent des indicateurs moyens de santé de leurs écosystèmes. En définitive, l'index de bien-être humain montre que les deux tiers de la population mondiale vivent dans des pays ayant de mauvais scores. L'index de bien-être des écosystèmes montre que la moitié des terres et des eaux continentales ont de mauvais scores, 43 % des scores moyens. Seules 8,6 % des terres montrent des scores de santé des écosystèmes satisfaisants.

Par ailleurs les indices planète vivante du WWF montrent que les écosystèmes de la planète continuent de se dégrader avec une inquiétude particulière pour les eaux continentales et sur les zones côtières et marines.

¹ Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal

Dans ce contexte l'Afrique de l'Ouest apparaît comme une des régions les plus pauvres de la planète dans laquelle la santé des écosystèmes est jugée moyenne. La région se distingue par les taux de croissance de la population tant urbaine que rurale les plus élevés du monde. La région se singularise par certains phénomènes plus préoccupants ici qu'ailleurs. C'est le cas du taux d'analphabétisme des jeunes le plus élevé du monde ainsi que de la déforestation dont le taux de 1,5 % est le plus rapide de toutes les régions du globe. A contrario, le faible taux de développement fait des africains les habitants de la planète ayant la plus faible empreinte écologique, c'est-à-dire demandant les plus faibles prélèvements sur les milieux naturels du globe. Paradoxalement, l'Afrique de l'Ouest est une des rares régions du globe où la population est encore en grande majorité rurale (62%) et tire directement ses revenus des biens et services que procurent les écosystèmes.

II.1.2 Bien-être humain et équilibre des écosystèmes en Afrique de l'ouest

Les thèmes sont examinés ici au regard des indicateurs disponibles auprès des grandes sources de données internationales et régionales. Si les indicateurs du bien-être humain ont fait l'objet de nombreux travaux et de grandes avancées méthodologiques au cours des dernières années, les indicateurs décrivant l'état de l'environnement sont largement incomplets et mériteraient un travail similaire. En effet dans certains cas les indicateurs disponibles ne rendent pas compte des réalités de terrain et ne permettent pas encore les comparaisons appropriées entre les pays, les régions, les continents.

Dimension humaine

- Santé et population

Avec 228 millions d'habitants, l'Afrique de l'Ouest représente environ 28% de la population totale du continent africain¹. Cette population, qui connaît un taux de croissance moyen de 2,7%, est caractérisée par sa grande mobilité, tributaire d'une croissance urbaine rapide, bien que jugée non dramatique par certains analystes². Cependant, force est de reconnaître que la croissance rapide des villes constitue le fait marquant de l'évolution démographique.

La population ouest-africaine fait face à diverses maladies endémiques comme le paludisme et le VIH/SIDA (11,39 % chez les femmes et 5,56 % chez les hommes). L'espérance de vie à la naissance est de 49,7 ans, loin derrière celle de l'Afrique du Nord qui est de 66,1 ans. Le taux de mortalité infantile y est particulièrement élevé, puisqu'il atteint 106,3 pour mille, contre seulement 38,7 en Afrique du Nord, 91,3 en Afrique Australe et 94,7 pour mille en Afrique de l'Est.

Il résulte de l'observation de ces chiffres que les conditions sanitaires des populations sont encore mauvaises en Afrique de l'Ouest, d'où la nécessité de revoir à la hausse la part du PIB des Etats affectée au secteur de la santé, qui est en moyenne de 1,6%, et de renforcer l'information et la formation des populations, notamment des couches les plus vulnérables (femmes et enfants).

- Pauvreté et richesse

Les économies des Etats d'Afrique de l'Ouest sont principalement basées sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, qui n'assurent pas aux populations, notamment celles vivant dans les campagnes, des revenus suffisants pour permettre une amélioration sensible des conditions de vie.

L'Afrique de l'Ouest subit de plein fouet la loi du marché international, dont les effets sont exacerbés par le phénomène de la mondialisation. Les produits d'exportation, particulièrement agricoles, n'ont aucune chance de percer sur le marché international. La principale raison est que les produits agricoles

¹ *Human development report 2002, Deepening democracy in a fragmented world, UNDP*

² *"Preparing for the future - A vision of West Africa in the year 2020" Club du Sahel, OCDE, 1998, 153p.*

des Etats Ouest Africains n'arrivent pas à supporter la concurrence de ceux des pays développés qui sont fortement subventionnés, ce qui occasionne une baisse des cours sur le marché international.

Le revenu national brut par tête d'habitant est extrêmement bas. Il est de 337 dollars US (contre 35 130 dollars US pour les Pays-Bas en 1999). Il en résulte un état de pauvreté déplorable, aggravé par une absence manifeste d'équité, liée la mauvaise gouvernance. Les disparités entre les villes et les campagnes, ainsi que les inégalités entre les riches et les pauvres, ne cessent de s'accroître. On constate la coexistence entre une couche sociale qui continue d'accumuler des richesses, et une couche sociale dont le niveau de paupérisation s'accroît au même moment. Le ratio entre le revenu de la frange des 20% de la population la plus riche et de la frange des 20% de la population la plus pauvre, montre que ceux de la première catégorie ont un revenu 16 fois plus élevé alors qu'il n'est que de 5,6 % en France¹.

Au cours de ces dernières années, les Etats ont tous élaboré des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, dont la mise en œuvre devrait permettre, à terme, de rompre avec les phénomènes de paupérisation, dont l'une des conséquences directes concerne le développement de stratégies de survie se traduisant par un accroissement de la pression sur les ressources naturelles.

En outre, la mise sur pied d'organisations régionales telles que le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA, procède de la volonté des dirigeants de promouvoir l'intégration économique pour améliorer les performances économiques. Le lancement en 2002 du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) procède de la même démarche.

- Savoir et culture

L'Afrique de l'Ouest fut, pendant des siècles, le berceau de civilisations anciennes, dont les influences culturelles modèlent les sociétés d'aujourd'hui. L'éducation moderne s'est ainsi greffée sur un substratum culturel solide, au point que dans certaines localités, les traditions constituent encore un frein à la scolarisation des enfants, notamment des filles. En 1999, le taux d'analphabétisme était le plus élevé de toutes les régions d'Afrique. Il a néanmoins évolué de 76,9% en 1975 à 45,6% en 1999. Le taux brut de fréquentation scolaire au niveau primaire a également évolué, en passant de 73% en 1975 à 81% en 1999².

La communication a fait un bon qualitatif, comme en témoigne le boom des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) qu'a connu chaque pays ces dernières années. Il convient de souligner qu'en dépit des efforts consentis, l'Afrique de l'Ouest accuse encore un retard par rapport au reste du continent, comme l'Afrique du Nord et l'Afrique Australe.

Grâce aux moyens de communication modernes, le secteur de la culture est de plus en plus valorisé, notamment en matière de production cinématographique et d'organisation de manifestations culturelles qui sont en passe de se constituer en une véritable industrie dans les centres urbains.

- Politique et gouvernance

Depuis quelques décennies, les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont franchi un pas significatif en matière de démocratie et de reconnaissance des libertés publiques. Ce mouvement, qui a été considéré comme une conditionnalité de l'aide au développement depuis le Sommet France-Afrique de La Baule, s'est traduit par l'instauration du multipartisme dans la quasi-totalité des Etats, y compris ceux où les coups de force et les présidences à vie étaient monnaie courante. D'une manière générale, les libertés de la presse, d'associations et syndicales ont enregistré des progrès au cours des deux dernières décennies.

¹ D'après *Human development report 2002*

² *Human development report 2002, Deepening democracy in a fragmented world, UNDP*

Les États de la sous-région se sont également engagés dans une série de réformes des institutions, parmi lesquelles l'adoption de politiques de décentralisation censées conférer des responsabilités aux collectivités locales dans divers domaines dont la gestion des ressources naturelles.

La société civile a beaucoup participé à la mise en œuvre de programmes de développement et au développement économique régional mais peine dans la plupart des pays à influencer les politiques, en particulier les politiques environnementales. Tant dans la société civile que dans les institutions se pose le problème du manque de capacité des acteurs qui reste un défi majeur.

Les ressources naturelles et leur utilisation

- La terre

La terre constitue le principal facteur de production dans la sous-région. Les principales formes d'utilisation des terres sont l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et l'extraction minière, qui constituent la base même des économies nationales.

L'une des principales contraintes à l'utilisation des terres est qu'elles sont largement tributaires des aléas climatiques. Dans la partie septentrionale de la sous-région, les précipitations annuelles varient de 100 à 850 mm. Dans le nord du Sahel, la faiblesse des précipitations constitue une limite à l'agriculture, l'élevage transhumant y étant la meilleure forme d'utilisation des terres. En plus, d'importantes superficies de terres arables sont sous-exploitées dans certains pays, du fait de la prévalence de l'onchocercose qui empêche toute installation humaine. Dans la zone côtière du Golfe de Guinée, les pluies sont en revanche beaucoup plus abondantes (1.000 - 4.000 mm /an), ce qui favorise une production vivrière relativement correcte malgré la faiblesse des investissements en direction du secteur agricole.

Sur l'ensemble de la région, seuls près de 11% des terres sont cultivées avec une grande différence de situation entre le Togo et le Nigeria où l'espace national est occupé majoritairement par l'activité agricole, soit 42 et 33% respectivement, et la Mauritanie où à peine 1 % des terres sont cultivées¹.

Sous l'effet de la poussée démographique, une forte pression s'exerce sur les terres, entraînant une réduction de leur productivité et une dégradation des forêts qui reculent au profit de la savane. De la co-existence de deux systèmes fonciers il résulte de fréquents conflits qui ne facilitent pas l'utilisation de la terre. Ceux-ci sont dus à la contradiction entre le caractère inaliénable de la terre tel que prôné par le droit coutumier, et les exigences de sécurité foncière individuelle qu'impose l'économie moderne.

Le secteur minier partage ses activités entre les grandes mines exploitées et gérées en partenariat entre les États et les firmes minières, et les pratiques artisanales dont l'orpaillage est très nocif pour la santé humaine et pour l'environnement.

- L'eau

Les disponibilités de la sous-région en eau douce sont assez importantes, puisqu'elles sont évaluées à 1.062,6 milliards de m³, dont seulement 11,43 milliards sont annuellement prélevés. Toutefois, les ressources en eau sont très mal réparties entre les pays. Pendant que le Libéria dispose d'une réserve en eau de plus de 63.000 m³ par habitant et par an, la Mauritanie n'en dispose que de 150 m³. Mieux, six pays risquent de connaître des difficultés de disponibilité en eau douce à l'horizon 2025 (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mauritanie, Niger et Nigeria).

¹ Prescott-Allen Robert, 2001, *The Welbeing of Nations, A Country-by-Country Index of Quality of Life and the Environment*

Le système fluvial supporte aujourd'hui quelques 106 grands barrages, dont 9 sont soit en construction, soit en cours de planification sur le seul fleuve Niger. Ce recours aux barrages comme un moyen de maîtrise et de gestion de la ressource en eau pour l'irrigation ou la production d'énergie électrique, pose parfois des problèmes écologiques. Parmi les nombreuses manifestations de l'impact négatif des grands barrages sur l'équilibre des écosystèmes, figurent, entre autres, la propagation des maladies d'origine hydrique, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, les déguerpissements de populations.

La plupart des pays de la région ont promulgués des codes de l'eau. Les codes de l'eau du Burkina Faso et du Ghana sont salués pour leur pertinence.

- L'air

Le problème de la qualité de l'air se pose essentiellement en milieu urbain avec la concentration des installations industrielles, des gaz d'échappement des véhicules à moteur, et des activités minières dans les carrières. Par manque de données sur les émissions des principaux gaz polluants, l'émission de CO₂ per capita est proposée comme indicateur de dégradation de la qualité de l'air, avec comme valeur de référence la moyenne d'émission pour toute la sous région qui est d'environ 300 kg par habitant. En dehors des grandes villes, on peut dire que la qualité de l'air n'est pas un véritable problème dans la sous-région.

- La diversité biologique

L'Afrique de l'Ouest figure parmi les régions les plus riches en diversité biologique dans le monde. L'écosystème de forêts humides de la Haute Guinée est un système unique d'une grande richesse biologique. Cet écosystème est considéré comme l'une des zones prioritaires de conservation de la diversité biologique mondiale à cause de son haut degré d'endémisme (1.300 espèces d'animaux et 2.000 espèces de plantes dans la zone de Taï en Côte d'Ivoire)¹.

Mais depuis le début du siècle dernier, les ressources biologiques de l'Afrique de l'Ouest se sont rapidement dégradées et ont subi des pertes significatives sous l'effet de pratiques destructrices. Parmi ces pratiques, on peut citer la déforestation, la surexploitation de la flore et de la faune, l'utilisation incontrôlée et sans discrimination de pesticides chimiques rémanents, le drainage et l'occupation des zones humides, et la conversion d'aires de conservation en terres de culture ou d'habitation. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo ont tous un taux de déforestation de plus de 2% par an².

Conscients de l'ampleur de la dégradation de la biodiversité, tous les pays de la région à l'exception de la Sierra Leone ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique. Cette convention a induit de nombreux projets destinés à la préservation de la biodiversité en tant que partie intégrante du patrimoine national, voire de l'humanité. Sous l'influence d'organisations de conservation comme l'UICN, la FIBA, Conservation International et le WWF, les pays font l'effort de délimiter et d'entretenir des aires protégées et de suivre les espèces menacées d'extinction. Le nombre et la diversité des milieux protégés par le statut d'aires protégées n'a cessé de croître au fil des ans pour représenter près de 6 % de la superficie de la région et jusqu'à 11 % de pays comme la Guinée Bissau, le Sénégal, le Bénin ou le Burkina Faso.

Des politiques ont été initiées ces dernières années en guise de réponse, en particulier depuis le Sommet de Rio pour inscrire toutes les actions de développement dans la durabilité. Le concept de développement durable, est en train de pénétrer les esprits dans le monde rural, sous l'action de la décentralisation. Des résultats encourageants ont déjà été enregistrés: la pratique des feux de brousse a baissé d'intensité et de façon nette, tout au moins dans la zone Sahélienne. Des pratiques

¹ *African Environment Outlook, 2003*

² *Source : FAO, State of the World's Forest 2003*

ancestrales remises au goût du jour, documentées et vulgarisées dans l'espace Sahélien permettent de récupérer des terres autrefois dégradées, incultes et laissées à l'abandon. Mais ce sont des actions à échelle réduite qui ne permettent pas encore de considérer ces résultats comme des victoires significatives sur la désertification.

Par ailleurs les données sur les ressources, inventaires réguliers, état, caractéristiques, répartition et distribution spatiales et valeur économique, étant encore très lacunaires et ponctuelles, il est extrêmement difficile aux états et aux gestionnaires locaux de la sous-région de dresser un état d'ensemble de la situation des ressources naturelles et des progrès accomplis dans le cadre des programmes d'action.

II.2 État et tendances des écosystèmes

Pour approfondir ce diagnostic d'ensemble et mener une analyse plus conforme aux thématiques propres à l'UICN, l'analyse de situation a tenté de dresser un état des lieux des grands types d'écosystèmes.

II.2.1 Les zones humides¹

En Afrique de l'Ouest, les zones humides occupent de vastes espaces dans les bassins des systèmes fluviaux (Gambie, Sénégal, Niger, Volta, Comoé, Bandama) et lacustres (lacs Tchad et Débo), où elles constituent une source de bien-être pour les populations. Ces dernières en tirent des produits de subsistance, mais également des revenus avec la commercialisation des ressources comme le poisson, les fruits sauvages, les produits maraîchers et les plantes médicinales. Les zones humides fournissent, en plus, l'eau indispensable à l'irrigation, à l'alimentation du bétail et de la faune sauvage.

En dépit de leurs nombreuses fonctions écologiques et biologiques, beaucoup de zones humides d'Afrique de l'Ouest sont aujourd'hui en péril comme en témoigne la réduction significative de leur étendue au cours des dernières années alors que leur avenir s'inscrit dans les réponses apportées à des défis croissants :

- la grande variabilité du climat et la baisse du régime des cours d'eau. Les fleuves écoulent un volume d'eau fort variable d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie ;
- la demande croissante en matière de ressources en eau, tant pour les besoins directs des populations riveraines que pour les besoins de l'agriculture, de la production d'énergie, de l'alimentation en eau des villes... Les grands barrages construits sur certains cours d'eau (Niger et Sénégal) pour satisfaire ces besoins croissants, constituent des facteurs de rupture de l'équilibre naturel, avec des répercussions sur la santé humaine;
- la dégradation du couvert forestier et des forêts galeries en particulier qui assurent, entre autres, la protection des cours d'eau ;
- la prolifération des plantes envahissantes.

Pour apporter des réponses à la dégradation des zones humides et pour mieux valoriser la ressource en eau, tous les pays de la région à l'exception du Cap Vert et du Liberia ont ratifié la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, de nombreux pays se sont dotés de codes de l'eau et ont élaboré des stratégies nationales relatives aux zones humides. Au niveau supranational, plusieurs agences de bassin ont été mises sur pied. Il s'agit de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du Bassin du Lac Tchad (ABLT) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

¹ UICN-BRAO, 2004, *Stratégie régionale Zones humides/ressources en eau*

Une autre réponse a été le lancement de programmes régionaux de gestion intégrée, de conservation et d'utilisation durable des zones humides, parmi lesquels on peut citer le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour la Gestion des Zones Humides en Afrique de l'Ouest de l'UICN qui a démontré la faisabilité et la pertinence de la restauration de zones humides dégradés, formé des compétences, soutenu des réseaux d'experts en zones humides et renforcé la mise en œuvre de la convention Ramsar.

II.2.2 Les zones arides et semi-arides

Elles correspondent aux secteurs phytogéographiques du Nord du Sahel (de la côte Mauritanienne au Tchad) et sont caractérisées par une pluviométrie moyenne inférieure à 300 mm par an. Ces zones ont une vocation essentiellement pastorale, avec une pratique répandue de l'élevage transhumant.

Force est de constater que les zones arides et semi-arides, bien qu'étant des zones d'élevage par excellence, sont marginalisées par les gouvernements qui y ont peu investi, à la fois politiquement et financièrement. Elles sont par ailleurs soumises aux effets néfastes des feux de brousse, de l'ensablement (cas des oasis en Mauritanie) et de la surexploitation des ressources déjà fragiles. Ces zones ont subi comme l'ensemble de la région une baisse des précipitations et un accroissement de leur aridité, les rendant plus vulnérables aux menaces de la variabilité et du changement climatique.

Face à cette situation, chaque pays a pris des mesures internes. Les mesures les plus remarquables ont été l'appui à l'élevage transhumant qui semble être le mode de production le plus adapté et celui qui valorise le mieux les zones arides et semi-arides. C'est ainsi que des couloirs de passage du bétail ont été délimités dans bon nombre de pays, de même que des aires de pâturages (zones pastorales d'aménagement spécial au Burkina Faso). Des projets pilotes de ranch ont été menés avec plus ou moins de succès, et la culture fourragère a été introduite et encouragée.

D'autres initiatives importantes sont en cours, comme le Programme d'action sous-régional (PASR) de la CEDEAO et du CILSS, dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, ratifiée par la totalité des pays de la région, ainsi que l'élaboration de Programmes d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) dans les pays.

II.2.3 Les zones forestières

L'écosystème forestier Ouest Africain est très diversifié et couvrait en 2000 une superficie totale de 85 millions d'hectares¹, soit environ 11,6 % du territoire régional et 13 % de la couverture forestière de toute l'Afrique. Le long de la bordure côtière la forêt humide de Haute Guinée, figure parmi les 25 formations forestières les plus riches en biodiversité au monde. Elle est la première au classement de la diversité de mammifères. Malheureusement, les forêts de la région ont subi, au cours de la décennie 1990-2000², une réduction moyenne annuelle de 1,58 %, soit 13 millions d'hectares perdus par suite d'activités de déforestation dus à l'exploitation forestière et à la conversion des terres pour l'agriculture. Il s'agit du taux de déforestation le plus élevé de toutes les régions du monde que ne contrebalancent pas les programmes de reforestation qui connaissent jusqu'ici des succès mitigés.

Pour faire face cette dégradation accélérée, les pays concernés (Côte d'Ivoire, Guinée Équatoriale, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone et Togo) tentent de mettre en œuvre des mesures correctives, pour impulser une meilleure gestion de l'exploitation forestière, des rapports entre agriculture et forêts et une protection des écosystèmes forestiers les mieux conservés.

¹ FAO, *State of the World's Forest 2003*

² *idem*

Plus au nord, les forêts sèches et les savanes arbustives jouent également un grand rôle dans les économies locales, tant pour la fourniture d'énergie que pour la gamme étendue de produits non ligneux et de service les communautés riveraines tirent profit. Les paysages forestiers des zones sèches sont également à la base de la protection des sols contre la désertification.

II.2.4 La zone côtière et marine

Du Nigeria à la Mauritanie, en incluant les archipels des Bijagos et du Cap-Vert, la zone côtière est caractérisée par une grande diversité d'écosystèmes en particulier des lagunes côtières, de grandes étendues de mangroves, des lits d'herbes marines, des plages sablonneuses, de nombreux estuaires et quelques grands estuaires marécageux (Niger, Saloum, Sénégal..), et les quelques très rares récifs coralliens de la côte ouest africaine, qui constituent autant de ressources vitales pour le développement économique.

Les côtes d'Afrique de l'Ouest concentrent l'essentiel des richesses de la région et une part importante de l'activité économique de la région, en particulier du fait du climat beaucoup plus favorable aux productions agricoles tropicales et de la grande richesse de la zone marine qui compte parmi les plus poissonneuses du monde. Ces écosystèmes supportent également de nombreuses autres activités parmi lesquelles, le tourisme, de nombreuses industries de transformation, l'industrie pétrolière et l'extraction minière. La zone côtière et marine est de ce fait confrontée à des difficultés multiples dont :

- la concentration de plus de 30 % de la population de la région à une distance de moins de 100 km de la côte ;
- la détérioration de la qualité de l'eau et l'absence d'assainissement dans les zones urbaines ;
- la pollution des eaux et l'érosion côtière ;
- la surexploitation et la dégradation des ressources marines ;

Les pays côtiers de la sous-région ont signé la Convention d'Abidjan en 1981, qui prend en compte la résolution des contraintes citées plus haut, ainsi que l'harmonisation des politiques nationales et la coopération avec les autres pays non côtiers. La Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée Bissau et la Guinée, pays riverains de l'Océan Atlantique Centre Est, ont créé en 1985 la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) dans le but de renforcer leur coopération halieutique et d'harmoniser leur politique des pêches. La Sierra Leone vient de rejoindre la CSRP.

L'UICN et ses partenaires FIBA, WWF et Wetlands Int. ont lancé le programme régional de conservation marine et côtière en Afrique de l'Ouest (PRCM), un partenariat à l'échelle de la sous-région structuré autour d'une stratégie de conservation des aires marines protégées.

II.3 Conclusion

En conclusion de l'ensemble de cette double analyse de l'équilibre des écosystèmes et du bien-être humain d'une part, et de l'état des écosystèmes caractéristiques de la sous-région d'autre part, il ressort que l'Afrique de l'Ouest occupe une position très moyenne au sein du continent, avec cependant un certain équilibre entre la composante bien-être de l'homme et l'intégrité des écosystèmes.

Pour l'UICN cette analyse pose la question du mode de développement de la région. Alors que tous les partenaires de la région mettent l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'UICN qui est une organisation de conservation, réaffirme l'importance de cette approche, et doit poursuivre son combat pour enrayer la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité. Dans le même temps, dans la mesure où les ressources naturelles, y compris les écosystèmes naturels et leur biodiversité, fournissent la base de la richesse de tous les pays de la région, le problème de la conservation est directement lié à celui de la pauvreté. Le problème se pose alors en terme de gestion

des ressources et des écosystèmes qui aujourd'hui n'est pas durable. Malgré les mesures prises par les acteurs de la région, les ressources naturelles et les écosystèmes qui les supportent continuent de se dégrader en mettant en danger les populations qui en vivent. On rappellera à cet effet la croissance rapide de la population (et celle du cheptel) qui constitue un véritable défi au regard de la gestion durable des ressources naturelles, qu'il s'agisse de la terre, des ressources en eau, de la forêt ou des ressources biologiques des écosystèmes.

C'est le cas des grands aménagements, barrages ou aménagements hydro-agricoles. Ces aménagements qui modifient radicalement le cours des grands fleuves sont le plus souvent conçus en dehors de perspectives de maintien des services rendus par les écosystèmes. Les forêts sont fragmentées et l'exploitation forestière souffre du manque d'application des réglementations. Le bois constitue la principale source d'énergie à travers toute la région et les forêts sèches sont souvent surexploitées. Les autres sources alternatives, notamment le gaz et l'énergie solaire ne concernent que les grands centres et une frange plus ou moins aisée de la population citadine. Le secteur minier en plein essor ces dernières années partage ses activités entre les grandes mines exploitées et gérées en partenariat entre l'État et les grandes firmes minières d'une part, et les pratiques artisanales dont l'orpaillage très nocif pour la santé de l'homme et pour l'environnement aussi bien biophysique que social et culturel, d'autre part. La diminution des ressources marines constatée dans l'ensemble de la région provoque des déplacements de population et un accroissement généralisé de l'effort de pêche de l'ensemble des acteurs du secteur.

III ANALYSE INSTITUTIONNELLE DES PARTIES PRENANTES

Un grand nombre d'institutions nationales, régionales et internationales intervient dans la gestion de l'environnement en Afrique de l'Ouest, avec des approches, des stratégies et des modèles pas nécessairement identiques. L'UICN travaille déjà en partenariat avec un grand nombre d'entre eux.

Pourtant dans le cadre de l'élaboration du programme intersessionnel de l'UICN pour la période 2005 - 2008, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'identification plus systématique de l'ensemble des institutions pouvant être considérées comme principales parties prenantes et/ou acteurs majeurs dans le domaine de l'environnement en Afrique de l'Ouest. Cette identification est d'autant plus indispensable qu'elle permet une meilleure définition de la niche de l'UICN pour les quatre prochaines années, des axes de complémentarité et de collaboration éventuelle avec les parties prenantes, ainsi que des priorités d'intervention en fonction du contexte institutionnel global et des sources de financement potentielles.

III.1 Analyse des acteurs

La démarche retenue consiste à identifier, pour chacun des principaux domaines d'intervention de l'UICN et de ses membres en Afrique de l'Ouest (zones humides, zones arides, zones côtières et zones forestières), les principaux acteurs, en mettant l'accent sur leur mandat et leur intérêt pour les ressources naturelles d'une part, et en analysant comment ce mandat et cet intérêt peuvent potentiellement affecter la définition d'une niche pour l'UICN d'autre part.

En fonction de leur importance le caractère clés de certains acteurs est souligné.

III.1.1. Les grands acteurs

- Les états

Ils élaborent les documents de planification stratégique qui servent de support aux démarches des partenaires techniques et financiers. Ils légifèrent et déterminent les conditions de mise en œuvre

des lois et des politiques. Ils sont signataires des conventions internationales et en assurent la mise en oeuvre. Ce sont encore eux qui ont lancé et portent le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Ce sont des partenaires clés de l'UICN. Neuf états de la région sont membres de l'UICN qui demandent fréquemment l'appui des bureaux de l'UICN dans le cadre de l'élaboration de leurs documents stratégiques.

- Les organisations régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, UA)

Chacune dans son domaine de compétence elles travaillent à l'intégration régionale et à la prise en compte de la dimension régionale des problématiques politiques, économiques, législatives nationales. Ils élaborent des documents de planifications stratégiques qui déterminent certaines des grandes orientations de développement dans la région. Ce sont des partenaires clés pour l'UICN qui a signé des conventions avec l'UEMOA et le CILSS.

- L'action de l'UICN au niveaux national et régional

L'UICN entend influencer les politiques et les stratégies de développement pour les rendre équitables et favorables à la conservation de la biodiversité, en application des conventions internationales. L'UICN est souvent consultée par les Etats parce que, dans de nombreux domaines, elle a montré ses compétences à travers des expériences de terrain, elle est attentive aux perspectives nationales propres aux institutions gouvernementales et elle est proche des instances internationales en particulier des conventions. Cette diversité de point de vue, d'expériences et de compétences lui permet de jouer un rôle de facilitation entre les différents acteurs de la vie économique et sociale pour promouvoir des processus de développement durable.

L'UICN a aidé de nombreux pays à définir des stratégies de conservation, à élaborer des documents relatifs aux conventions internationales, Ramsar, Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Convention sur les espèces Migratrices (CMS), Convention sur le Changement Climatique (CCC), Convention sur la lutte contre la Désertification (CCD). Elle a formé des ressources humaines nécessaires à leur mise en oeuvre, soutenu la réflexion sur les modes de mise en oeuvre de ces conventions et cherche à renforcer le rôle de la société civile.

Parce qu'elle intervient dans l'ensemble des pays de la région l'UICN est en mesure d'apporter un appui à l'intégration régionale et continentale pour renforcer l'action des Etats souvent très faibles et dotés de peu de moyens, et leur donner plus de poids au plan international. L'UICN a formalisé des conventions avec l'UEMOA et avec le CILSS pour soutenir ces institutions dans la définition et la mise en oeuvre de leurs politiques de développement et environnementale. L'ensemble des bureaux régionaux de l'UICN en Afrique ont unis leurs moyens pour soutenir le NEPAD dans le domaine de l'environnement.

L'UICN reconnaît l'importance du combat pour la lutte contre la pauvreté particulièrement en Afrique de l'Ouest, mais déplore trop souvent le manque de prise en compte du rôle des ressources naturelles et de l'environnement dans les processus d'élaboration des politiques et stratégies de développement. Le Programme BRAO a commencé à montrer la part importante des ressources naturelles dans les économies locales et nationales.

L'UICN a très tôt fait participer les organisations locales, les a formées et soutenues. Pour l'UICN la société civile est un des acteurs majeurs, incontournables du développement de l'Afrique de l'Ouest. Elle a fait naître une large part de la société civile environnementale de la région. Parce ses membres sont à la fois des états et des ONG, l'UICN est une des rares organisations à faciliter le dialogue, souvent difficile, entre les états et la société civile.

III.1.2. Zones humides

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion des zones humides se répartissent en quatre catégories:

- Les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Hydraulique et de la Météorologie

Ces trois départements ministériels, auxquels s'ajoutent des structures spécialisées comme le Volta River Agency au Ghana et l'Office du Niger au Mali, sont responsables de la conception et de l'application des politiques de gestion des ressources en eau. Leurs domaines d'intérêt sont la connaissance de la ressource et de ses tendances. La collaboration avec ces acteurs est d'autant plus importante qu'ils permettent d'accéder aux données nationales et officielles d'une part, et de participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques nationales, d'autre part.

- Les agences de bassin (ABN, OMVS, OMVG, ABLT)

Elles ont globalement pour mandat d'assurer une gestion concertée des cours d'eau. Les mécanismes de suivi qu'elles mettent en place permettent une meilleure connaissance de l'état et de l'évolution des ressources en eau, ainsi que de leurs tendances. Ces agences, qui collaborent déjà avec l'UICN sur diverses initiatives constituent, en tant qu'acteurs clé, des partenaires scientifiques et techniques stratégiques, ainsi que des clients potentiels pour des études d'impact.

- Le Programme GIRE de la CEDEAO

Ce programme, comme les agences de bassin, s'investit également dans la gestion concertée des ressources en eau. Il dispose d'une masse de données sur les politiques de gestion de l'eau et sur l'état et la répartition de la ressource. Le développement du partenariat avec le GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) est utile au plan politique, et peut favoriser le plaidoyer de l'UICN.

- Les Institutions de recherche

Les institutions de recherche comme Wetlands International et Birdlife International, mais également l'IRD, s'intéressent de manière spécifique au suivi des écosystèmes fluviaux en tant qu'acteurs clé pour les deux premiers, et en tant qu'acteur secondaire pour le second. L'IRD, qui a accumulé une expérience inégalée dans la sous-région, s'investit dans l'étude des régimes des cours d'eau, en mettant l'accent sur la collecte de données météorologiques et hydrologiques dont l'analyse permet d'apprécier l'évolution et les tendances des cours d'eau. Wetlands et Birdlife s'occupent, entre autres, du suivi des aires de migration des oiseaux d'eau. Ces deux institutions sont à la fois membres et partenaires de l'UICN, avec lesquels il convient toutefois d'identifier des niches spécifiques de collaboration.

- L'action de l'UICN dans le domaine des zones humides et des ressources en eau

L'UICN travaille dans le domaine des zones humides de façon continue depuis près de vingt ans et anime un programme d'envergure régionale à travers lequel elle a, entre autres, appuyé la formation de nombreux experts et la création de réseaux nationaux et régionaux qui poursuivent les réalisations du programme et la diffusion des concepts et des méthodes développées.

Dans une approche équilibrée entre la gestion de la biodiversité, le développement rural, et le respect des contraintes sociales et culturelles, l'UICN-BRAO a montré la possibilité de restaurer des écosystèmes fortement dégradés. La priorité y est donnée à la valorisation économique des ressources naturelles sauvages et ce faisant à la participation de la conservation à la lutte contre la pauvreté. La démonstration est faite dans de nombreux sites, qu'à travers la valorisation économique de ressources naturelles sauvages importantes pour la conservation, il existe des relations étroites entre dynamiques de conservation et dynamiques de développement économique.

Des expériences réussies de lutte contre les plantes envahissantes ont permis à l'UICN de lier les services techniques de la région à des dynamiques scientifiques et techniques régionales et continentales et de susciter la mise en place de processus de veille nationale.

L'UICN soutient l'approche écosystème et plus spécifiquement l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en soulignant la nécessité de concevoir la gestion des sites dans le contexte plus vaste des bassins-versants. Au delà de la gestion des sites et des bassins-versants l'UICN a

souligné l'importance des processus de gouvernance et de gestion des ressources en eau, indispensable à l'obtention de résultats équitables et durables, du niveau local au niveau régional. Ainsi, des liens privilégiés ont été noués avec les agences de bassin fluviaux (OMVS, ABN) et un dialogue est lancé entre le Ghana et le Burkina sur la gestion des eaux du bassin de la Volta. Des partenariats ont été initiés, entre autres, avec le Partenariat Mondial de l'Eau, la Conférence des Ministres Africains sur l'Eau. Dans la vallée du fleuve Sénégal, des consultations organisées aux échelles locales, nationale puis régionale ont fait découvrir le caractère essentiel de la prise en compte des intérêts des habitants du bassin fluvial pour parvenir à une dynamique de développement équitable plutôt qu'à l'accroissement des inégalités.

A travers différents dialogues, l'UICN cherche à promouvoir des débats sur des questions émergentes telles que la conception et la mise en place des grands ouvrages hydrauliques tels que les barrages, en se basant sur ses expériences pour en modifier la conception et les objectifs au profit des écosystèmes naturels. Les besoins en eau des écosystèmes ont été débattus pour faire admettre que les écosystèmes rendent une gamme de services essentiels aux économies nationales et que leur viabilité est vitale pour les pays de la région.

Des dialogues ont été lancés pour débattre les questions émergentes et construire des outils stratégiques, en particulier concernant les implications du changement climatique sur les ressources en eau, les liens entre la gestion des ressources en eau et la lutte contre la pauvreté, entre l'eau et l'agriculture avec comme objectif à terme d'élaborer une vision régionale de l'eau en Afrique de l'Ouest.

III.1.3. Zones arides et semi-arides

Tous les acteurs intervenant en zones arides et semi-arides se préoccupent de la surexploitation des terres, des feux de brousse et de l'ensablement. On distingue les acteurs intervenant au niveau national de ceux dont l'aire d'intervention couvre plusieurs pays (acteurs sous-régionaux).

Les acteurs intervenant au niveau national sont les suivants :

- Les départements ministériels chargés de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Ces Ministères, tous considérés comme des acteurs clés, sont responsables de la conception et de l'application des politiques nationales dans leurs domaines de compétence respectifs, avec un intérêt orienté vers la connaissance de l'étendue et des tendances des pâturages, des terres arables, des espaces à réserver à la conservation et de l'occupation rationnelle du territoire. Le développement d'un partenariat avec ces Ministères devrait favoriser la prise en compte de l'environnement dans les programmes et politiques de production, voire la délimitation et la gestion d'aires de conservation.

- Les parlementaires

Ils constituent des partenaires potentiels, dans la mesure où ils défendent les intérêts des populations et votent les lois. Les parlementaires peuvent influencer sur la formulation de politiques nationales, d'où l'intérêt de les prendre en compte dans les efforts de partenariat.

Au niveau sous-régional, on retrouve également deux acteurs clés :

- Le Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)

Le CILSS s'intéresse particulièrement à la connaissance de l'état, de la distribution et des tendances évolutives des zones arides et semi-arides, pour anticiper sur les risques de déficit alimentaire et de dégradation du milieu. Le CILSS, qui est un cadre potentiel d'application des résultats de recherches et de modèles de gestion des zones arides et semi-arides, offre des opportunités de partenariat quasiment incontournable pour l'UICN, avec qui il a déjà signé un protocole d'accord en 1998.

- ENDA Tiers Monde

Cette ONG internationale, qui est membre de l'UICN, assiste les communautés de base pour une gestion durable des ressources naturelles locales, en mettant l'accent sur l'agroforesterie, l'énergie domestique et le renforcement de capacités. ENDA est un partenaire potentiel pour des études spécifiques et constitue une source d'expérience en matière de savoir-faire local. La mise en œuvre de programmes conjoints avec ENDA est aussi une opportunité à explorer.

D'autres partenaires potentiels, mais à un niveau moindre, interviennent dans la gestion des zones arides et semi-arides à l'échelle sous-régionale. Il s'agit du PNUE qui produit régulièrement des rapports sur l'état de l'environnement ; du WWF, de Conservation International et Water Resources Institute qui initient des programmes d'appui à une meilleure gestion de l'environnement; de l'EIER de Ouagadougou qui assure la formation de cadres de haut niveau; et des réseaux comme le RIOD et le ROSELT/OSS, qui coordonnent, animent et suivent les actions de lutte contre la désertification de leurs membres.

- L'action de l'UICN dans le domaine des zones arides

Dans le domaine de la lutte contre la désertification, l'UICN a souligné l'importance de concevoir les projets en tenant pleinement compte de la vision des acteurs concernés sous peine de voir les actions entreprises s'interrompre avec la fin du projet. L'UICN souligne que la prise en compte de la dimension sociale des actions de gestion des ressources naturelles est une condition essentielle du développement durable.

L'UICN a cherché à appuyer la rédaction des PAN et relancé le débat entre les Etats et la société civile dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention Contre la Désertification. Au niveau global l'UICN BRAO a appuyé l'élaboration et l'adoption de lignes directrices écologiquement durables pour l'exploitation minière et pétrolière dans les zones arides.

Au Niger, l'UICN a travaillé à la promotion de techniques de construction sans bois offrant l'opportunité d'un habitat sûr, sain, écologique et économique.

III.1.4. Zone forestière

Les acteurs de la gestion des écosystèmes forestiers, dont la contrainte majeure est la dégradation, sont les suivants :

- les Ministères Chargés des Forêts (et/ou de l'Environnement), de l'Economie et des Energies Renouvelables

Il s'agit d'acteurs clés chargés de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de conservation et d'exploitation forestière. La collaboration avec ce groupe d'acteurs facilite l'accès aux données officielles, l'influence des décisions et le plaidoyer pour une meilleure gestion du secteur.

- Les exploitants forestiers

Ils sont identifiés comme étant des acteurs primaires avec lesquels le développement d'un partenariat, même à titre occasionnel, permet de profiter de leur connaissance des espèces et de susciter leur adhésion aux actions de réhabilitation des forêts qu'ils exploitent.

Au niveau sous-régional, divers acteurs clés facilitent l'harmonisation des politiques forestières des pays pour une gestion concertée. Parmi ces acteurs figurent:

- la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE)
- l'UNESCO, notamment dans le cadre de la convention du Patrimoine mondial
- le Fonds pour l'Environnement Mondial qui appuie des projets régionaux de conservation de la diversité biologique ;

- des acteurs comme le WWF, le CI et le WRI, qui appuient les Etats et les communautés de base dans la gestion des ressources forestières.
- L'action de l'UICN dans le domaine des forêts

L'action de l'UICN dans le domaine des forêts est menée à l'échelle des sites dans la gestion durable et la restauration des forêts, en particulier des mangroves. Plus récemment l'UICN s'est focalisé sur l'amélioration des législations et de la gouvernance forestières.

III.1.5. Zone côtière et marine

De tous les grands écosystèmes Ouest-Africains, la zone côtière et marine est celui où intervient le plus grand nombre d'acteurs, tant au niveau des pays qu'au niveau sous-régional.

- Les structures étatiques

Il s'agit des Ministères chargés de la pêche et les services de la police côtière, qui sont des acteurs clés. Les ministères chargés de la pêche établissent les règles applicables aux activités de pêche pour préserver la ressource, tandis que les services de police côtière assurent la surveillance de l'exploitation. Les ministères sont des partenaires privilégiés pour l'UICN, car ils détiennent les données statistiques en vue du suivi de l'évolution des ressources et élaborent les politiques d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques.

En revanche, les services de la police côtière sont des partenaires occasionnels, dont la collaboration s'avère utile dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes de terrain nécessitant l'application de règles précises, tendant à limiter les processus de dégradation de la zone côtière et l'exploitation anarchique des ressources marines.

- Les autorités portuaires

Elles veillent à la protection du littoral, et constituent des partenaires potentiels, capables de fournir des informations sur la topographie et les tendances évolutives des lignes côtières.

- Les municipalités

Les municipalités sont chargées de la gestion rationnelle des espaces communaux. A ce titre, elles réglementent les activités humaines responsables de l'érosion côtière. Le développement d'un partenariat avec cette catégorie d'acteurs permet de légitimer et de susciter l'adhésion des autorités locales dans la gestion et l'aménagement des côtes.

- Les entreprises de construction

Elles se livrent à l'extraction du sable au niveau des côtes (les rendant ainsi vulnérables à l'érosion). Ces acteurs primaires sont considérés comme étant des partenaires occasionnels dans le cadre des campagnes de sensibilisation des citoyens en matière d'utilisation durable des ressources côtières. Il en est de même des industries de la pêche, des compagnies d'exploration pétrolière, des pêcheurs artisanaux et des ménages. Le partenariat avec ces acteurs permet de mieux maîtriser les risques et impacts de leurs actions, qui engendrent la pollution industrielle des eaux.

Au niveau sous-régional, on peut noter :

- le NEPAD qui, avec son Plan d'Action Environnemental, constitue un partenaire potentiel avec lequel l'UICN devrait compter dans les prochaines années ;
- la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) qui regroupe plusieurs Etats partageant la côte ouest-africaine, et qui vise à promouvoir des pratiques de pêche durable. Elle dispose à cet effet d'une banque de données sur les stocks de poissons et leur distribution, ainsi que sur les techniques de pêche en vigueur. Elle collabore déjà avec l'UICN dans l'influence des Etats pour une gestion durable de leur potentiel halieutique ;

- la FIBA, Wetlands International et le WWF, dont la similitude des objectifs avec ceux de l'UICN, dans le domaine de la conservation des ressources marines et côtière, a favorisé la conception et l'appui à un programme conjoint, le PRCM (Programme Régional de Conservation des zones Marines et côtières d'Afrique de l'Ouest). Il s'agit d'un exemple de partenariat fort apprécié, qu'il conviendra de consolider. En outre, ces institutions disposent d'importantes sources de données et une expérience pouvant servir dans la conception de projets de conservation des ressources marines et côtières.
- L'action de l'UICN dans la gestion des ressources côtières et marines

En dehors d'action de restauration et de gestion participative de sites particuliers, l'UICN a développé des outils de gestion intégrée à des échelles géographiques nationales et régionales. En Mauritanie l'UICN a suscité la création d'une commission consultative nationale dans laquelle siègent les représentants de tous les acteurs de la pêche. Des études scientifiques ont montré la nécessité d'élever au niveau régional la recherche de solutions aux problèmes de conservation et de gestion des espèces. Dans la zone marine et côtière, des espèces menacées, mais aussi des espèces de poissons à haute valeur économique migrent à travers la région et leur conservation nécessite de promouvoir une vision et une collaboration aux échelles nationales et régionale.

Une dynamique régionale nouvelle a été lancée à l'échelle de six pays sur la gestion des ressources naturelles côtières et marines en partenariat avec la Commission Sous Régionale des Pêches. A partir d'une stratégie axée sur les aires protégées, ce programme régional de conservation marine et côtière entend soutenir la gestion rationnelle des ressources halieutiques, le développement économique aux échelles locale, nationale et régionale.

III.1.6. Conservation de la biodiversité

- Les Ministère de l'Environnement

A une exception près tous les états de la région ont ratifié la CDB et mènent des politiques de conservation in situ à travers des aires protégées réparties dans tous les milieux naturels de la région.

- Les ONG internationales

Elles sont essentiellement présentes dans les zones humides de la région où se situent les hotspots de la biodiversité tels que définis par l'ONG Conservation International. L'UICN travaille en relation étroite avec organisations, souvent membres de l'UICN.

- L'action de l'UICN dans le domaine de la conservation de la biodiversité

A travers la région, le programme BRAO a suscité la création et appuyé la gestion de nombreuses aires protégées. L'UICN a particulièrement suscité la création d'aires marines protégées en Guinée Bissau. L'UICN appuie les directions des parcs nationaux par des interventions institutionnelles et sur le terrain en matière d'aménagement, de formation, d'appui scientifique et plus particulièrement en matière d'élaboration d'outils de planification et de gestion.

L'UICN a montré l'intérêt de mettre en place des instances de dialogue entre les agents de conservation et les populations riveraines. Ces institutions locales permettent d'élaborer des modes de gestion favorables aux intérêts des parties prenantes. Ainsi l'UICN a suscité des modes de gestion participative novateurs, tels que les codes de conduite, les périodes de repos biologiques, les réserves de pêche, les zones de chasse villageoises respectant les cycles biologiques des espèces et les intérêts des riverains, consignés dans des plans de gestion. Les connaissances fines des populations ont permis de déterminer les besoins des écosystèmes et de redonner vie à des milieux souvent fort dégradés, démontrant à la fois la pertinence des savoirs traditionnels et la résilience des écosystèmes.

L'UICN a appuyé ainsi plus d'une vingtaine d'aires protégées et de zones périphériques à travers la région, en démontrant leur rôle pilote dans l'aménagement du territoire comme moteurs de développement économique. L'UICN a également suscité des dialogues entre les Etats pour développer une vision régionale des réseaux de conservation à travers les corridors de conservation et les aires protégées transfrontalières.

La conservation de l'éléphant a aussi été portée à l'échelle régionale et fait l'objet d'une coopération soutenue entre les pays de la région.

III.2. La niche de l'UICN en Afrique de l'Ouest

Pour définir son programme l'UICN doit préciser le type d'objectifs et programmes qui lui sont propres et la caractérisent. Dans la continuité de son expérience et en tenant compte des compétences dont elle dispose dans la région, l'UICN doit aussi reconnaître que le contexte institutionnel et environnemental a évolué et que de nouvelles compétences sont nées dans la région qui prennent le relais des programmes qu'elle a mené. Dans la limite de ses capacités et de ses moyens, l'UICN doit s'ouvrir à des questions et aux enjeux nouveaux, émergents, pour faire progresser les connaissances, les compétences, les outils méthodologiques, les outils techniques, institutionnels et juridiques.

C'est dans cet esprit qu'ont été identifiés les grandes lignes d'action suivantes qui seront affinées selon les pays et les partenaires impliqués, selon des modalités adaptées aux différentes situations. En effet dans l'identification de ses programmes l'UICN aura une approche souple, tenant compte de ses forces et des réalités nationales et locales, dans le souci de renforcer l'autonomie de ses membres dans les domaines déjà expérimentés.

Sur un plan général, l'UICN fait valoir son rôle spécifique d'organisation de conservation, soucieuse d'une approche équilibrée entre la durabilité environnementale, la durabilité économique et la durabilité sociale. Dans nombre de thématiques de développement, l'UICN est la seule organisation à susciter la prise en compte de la conservation et de la gestion des ressources naturelles souvent laissées de côté par les acteurs de développement.

Par ailleurs dans les domaines suivants, l'UICN a un rôle particulier à jouer, du fait de sa structure, de son implantation régionale et de son expérience dans la région.

Conservation et gestion durable des ressources naturelles dans les zones arides et semi-arides : tandis que nombre d'ONG internationales sont installées dans la zone humide côtière, l'UICN est la principale organisation internationale de conservation installée dans les pays de la bande sahélienne à se pencher sur les questions liées à la lutte contre la désertification, la valorisation des ressources naturelles des zones sahéliennes.

Promotion de Dialogues Politiques Nationaux sur les questions environnementales majeures : conseils et avis aux gouvernements, appui aux parlementaires ou à la société civile environnementale, promotion de dialogue entre les différents types d'acteurs, mise en place d'institutions mixtes, etc.

Facilitation entre les Etats pour la gestion de ressources naturelles partagées : gestion intégrée des ressources en eau ; création et aménagement d'aires protégées transfrontalières, gestion d'espèces et d'espaces partagés, gestions de zones côtières et marines partagées, etc.

Promotion d'approches à des échelles nouvelles : la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles demande de travailler à des échelles de plus en plus grandes et dans des approches de plus en plus complexes : appui aux organisations de bassins fluviaux, programmes intégrés régionaux, partenariats techniques, etc. L'UICN est capable de nouer des relations à la fois entre les états et entre les états et les organisations non gouvernementales du nord et du sud.

Valorisation du rôle des ressources naturelles dans l'intégration régionale : L'intégration régionale est un processus avant tout politique et économique qui risque de se faire sans que soit prise en compte la dimension environnementale du développement. L'UICN est la seule organisation capable d'apporter un appui aux organisations régionales dans l'élaboration des politiques environnementale et sectorielles.

Animations de réseaux scientifiques et techniques : organisation et animation scientifique de débats nationaux ou locaux, éclairer les décideurs par des études et analyses pointues par des spécialistes nationaux ou mondiaux.

Promotions de questions environnementales « émergentes » : en signant les conventions internationales, les pays de la région s'engagent à adhérer à des principes mondiaux souvent mal maîtrisés par les techniciens, les politiciens ou les populations du pays tels que les Organismes Génétiquement Modifiés et toutes les questions liées à la biotechnologie ou le partage équitable des bénéfices.

Appuis scientifiques et techniques spécifiques, à certains projets de terrain, et à la demande des partenaires à travers les réseaux régionaux et les commissions de l'UICN.

IV PROGRAMME REGIONAL BRAO 2005-2008

Le programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest fait partie intégrante du programme intersessionnel de l'Union. Le programme 2005-2008 bénéficie de l'expérience du précédent programme et marque une étape dans la vie de l'Union. Pour autant il ne s'en démarque pas fondamentalement et épouse à quelques évolutions près les mêmes stratégies d'intervention. Les résultats attendus ont été entièrement remaniés. Les stratégies sont rappelées ici tandis que les résultats sont présentés en annexe.

Etant donné la force et la multitude des causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité, l'UICN a besoin de choisir le lieu où elle doit travailler et la manière dont elle doit travailler. L'approche épouse les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique (CBD), qui pourrait se résumer comme suit : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et la répartition juste et équitable des bénéfices issues de l'utilisation de la biodiversité, les ressources génétiques y compris.

Cette approche fait aussi sienne le principe édicté dans la CBD et selon lequel la biodiversité de tout pays est importante pour ce pays, et qu'en tant qu'union mondiale, l'UICN doit soutenir le travail de conservation partout sur la planète. Pour cette raison, l'UICN soutient le nouveau point de mire de la coopération internationale portant sur l'éradication de la pauvreté extrême, et en particulier la reconnaissance que les efforts d'éradication de la pauvreté doivent tenir compte du caractère multidimensionnel du bien-être humain, y compris la qualité de l'environnement. Cette nouvelle approche est reflétée dans le cadre de la gestion de l'environnement pour la réduction de la pauvreté. (Figure 1).

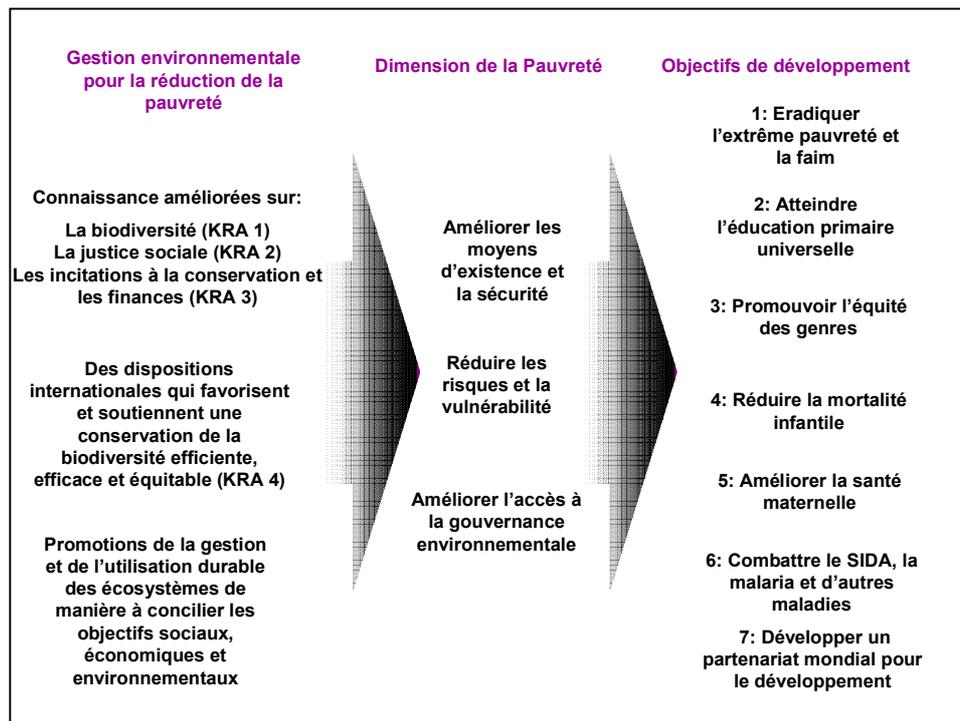
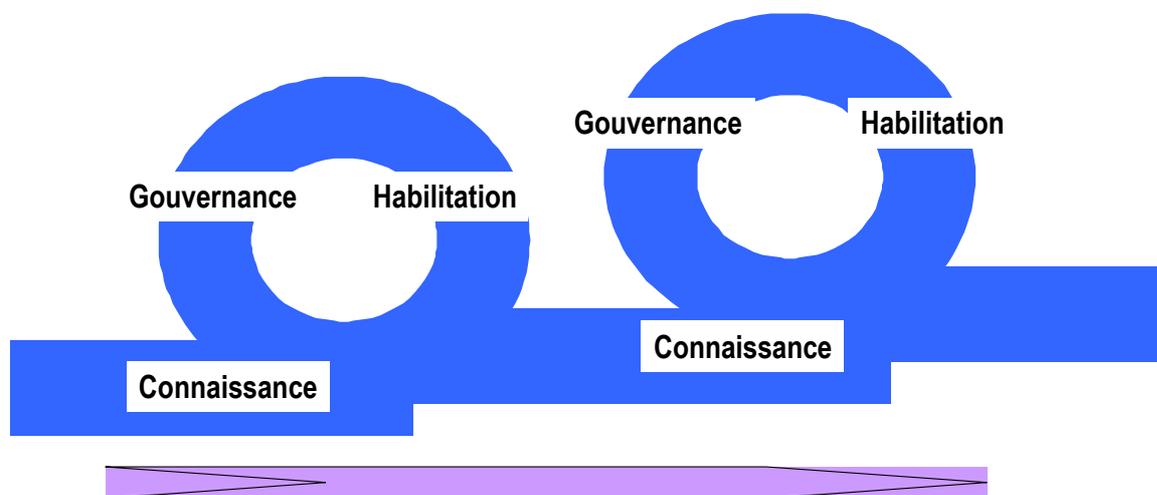


Figure 1. Relation entre le Programme de l'UICN, la pauvreté et le bien-être (adapté de (DFID/EC/UNDP/World Bank 2002))

La priorité immédiate de l'UICN est de s'assurer que les potentialités de gestion durable des ressources, en tant qu'instrument d'aide à l'élimination de la pauvreté, est pleinement reconnu et reflété dans les politiques de développement et au sein des institutions.

IV.1 Les stratégies d'action de l'UICN

La connaissance, l'habilitation et la gouvernance constituent la 'stratégie d'intervention logique' de l'UICN. Dans une certaine mesure, cette stratégie présuppose que lorsque la connaissance est disponible et que les populations et les institutions sont habilitées à l'utiliser, elles peuvent participer plus efficacement à la prise de décision pour améliorer les lois, les politiques, les instruments et les institutions. Cependant, il est nécessaire de reconnaître aussi que le passage de la connaissance à l'habilitation et à la gouvernance n'est pas toujours linéaire. L'exercice du pouvoir, à travers la gouvernance par exemple, génère aussi des types particuliers de connaissance. Avec cela à l'esprit, l'UICN vise à être une organisation basée sur la connaissance qui facilite les prises de décision, veille à établir des liens effectifs entre la connaissance, la pratique et la politique, et permet à ses représentants de prendre de meilleures décisions. Une représentation graphique de la manière dont les résultats du Programme passent entre connaissance, habilitation et gouvernance est présentée dans la Figure 2.



The action research

[Adapted Kemmi and McTagga,

Figure 2: Le cycle entre la Connaissance, l'Habilitation et la Gouvernance
dans le cadre des Résultats du Programme de l'UICN

LA CONNAISSANCE

Par connaissance, il faut entendre la compréhension et la familiarité acquises par expérience ou par association. Elle s'applique aux faits ou aux idées acquises par l'étude, la recherche, l'observation, l'évaluation, et/ou l'expérience. La connaissance inclut aussi le développement et l'emploi des méthodes et des outils pour l'acquérir.

L'activité centrale de l'UICN est de gérer la connaissance pour la conservation de la biodiversité et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles. Cela implique de générer des informations et de créer des connaissances, de les traiter, stocker et de diffuser les connaissances sous une forme appropriée et au moment opportun en direction des personnes idoines.

La stratégie de l'UICN pendant la période intersessionnelle sera d'accroître la compréhension des problèmes et des solutions de la conservation par le biais de trois domaines de base : la connaissance des systèmes naturels, la justice sociale et les incitations à la conservation. Les connaissances développées fourniront la base pour relever les défis de l'intégration des capacités pour gérer les écosystèmes en vue de réaliser la vision de l'UICN.

L'HABILITATION

Par habilitation il faut entendre le processus de renforcement des capacités et d'un sentiment de responsabilité et de la motivation pour permettre aux populations et aux institutions de planifier, gérer, conserver et utiliser les ressources naturelles de manière durable et équitable afin de réaliser leurs propres objectifs. En employant les connaissances, l'UICN motivera et développera des capacités pour accroître l'aptitude des populations et des organisations à agir pour la conservation.

L'UICN se rend compte que la vraie habilitation ne peut être réalisée que par les individus eux-mêmes. Certains des mécanismes pour favoriser l'habilitation sont :

- L'éducation, la formation et le développement des capacités ;
- La sensibilisation ;
- La facilitation des échanges d'expérience ;
- L'offre d'opportunité à toutes les parties prenantes de participer aux prises de décisions.

L'habilitation implique souvent la démocratisation dans la prise de décision et un plus grand engagement de la communauté dans la gestion des ressources. Beaucoup de projets de l'UICN ont montré qu'il y a des bénéfices réels aussi bien pour les communautés que pour la biodiversité par la dévolution du pouvoir. Cependant, l'UICN reconnaît qu'il existe beaucoup de défis à l'habilitation dans des situations de relations et de processus de pouvoirs inégaux. Différents groupes sociaux ne sont tout simplement pas égaux en pouvoir et en influence. Certains contextes environnementaux peuvent nécessiter une discrimination positive en faveur de groupes marginalisés (femmes rurales pauvres, populations indigènes) qui manquent d'accès aux processus de prise de décisions qui affectent leur vie ou ont des difficultés à faire entendre leurs voix dans les dialogues et les négociations de ressources.

LA GOUVERNANCE

Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a décrit 'la bonne' gouvernance comme "essentielle pour un développement durable". La gouvernance est le moyen par lequel la société définit ses buts et ses priorités et développe la coopération. Elle comprend des politiques, des lois, des décrets, des normes, des instruments et des institutions. La gouvernance n'est pas du seul domaine des gouvernements. Elle inclut les dispositions institutionnelles informelles comme les codes de conduite volontaires pour les entreprises privées, des procédures professionnelles et des partenariats dans tous les secteurs. Ceux-ci comprennent de nombreuses dispositions variées, mais un élément essentiel est qu'ils mobilisent divers participants pour s'accorder sur des buts communs et aider à les réaliser.

Pour réussir efficacement la conservation et le développement durable, la gouvernance à tous les niveaux - local, national, régional et global - devrait être mutuellement renforçante. La gouvernance internationale ne donne pas de résultat en dehors d'une gouvernance nationale effective, et une gouvernance nationale effective est essentielle pour des résultats significatifs au niveau international. En même temps, un environnement international favorable est crucial pour soutenir un développement durable au niveau national. Si la capacité de gouvernance est faible à un quelconque niveau, cela sapera les résultats. Une gouvernance nationale effective renforce une gouvernance internationale solide et vice-versa, exactement comme une gouvernance locale effective est essentielle pour des résultats significatifs au niveau national.

Ironiquement, l'importance d'une gouvernance (et d'un gouvernement) nationale peut, du fait de la globalisation, être encore *plus* importante à présent qu'elle ne l'a été à aucun autre moment dans le passé. Le type d'investissement étranger susceptible de promouvoir un développement *durable* (i.e. plus permanent, moins prédateur, basé plus sur la valeur ajoutée grâce au travail que sur l'extraction des matières premières) fleurit dans un environnement stable où les droits et obligations sont clairs et appliqués de manière juste et uniforme.

Fondamentalement, la gouvernance est le moyen d'obtenir la fin, et non une fin en soi. La bonne gouvernance environnementale devrait être basée sur les principes de :

- Transparence - participation dans les prises de décision
- Accès à l'information et à la justice - communication précise, efficace et accessible ;
- Participation publique - engagement sincère dans les prises de décision ;
- Cohérence - une approche conséquente dans un système complexe ;
- Subsidiarité - décisions prises au niveau le plus approprié ;
- Respect des droits humains - associé étroitement avec une 'bonne' gouvernance environnementale ;
- Responsabilité - pour les performances économiques, sociales et environnementales.

IV.2 Mission et but de l'UICN en Afrique de l'Ouest

La mission du programme reste identique à celle retenue dans le cadre de l'actuel programme intersessionnel et n'a pas été rediscutée dans le cadre de la préparation du programme 2005-2008.

ENCOURAGER UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL FAVORISANT UNE GESTION ET UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, TANT TERRESTRES QUE MARINES, LA CONSERVATION DES SOLS ET DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AVEC ET AU PROFIT DES POPULATIONS

But du programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest

La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources des écosystèmes en Afrique de l'Ouest au bénéfice des populations

VI.3 Objectifs et résultats du Programme Intersessionnel

Cinq objectifs ont été retenus regroupant 31 résultats.

Objectif 1. La restauration et la gestion durable des milieux naturels critiques d'Afrique de l'Ouest à travers l'application des principes de l'approche écosystème

L'UICN en Afrique de l'Ouest a acquis une grande expérience en matière de gestion et de réhabilitation de zones humides, de zones côtières et de forêts et démontré la pertinence des principes de l'approche écosystème et de gestion intégrée des ZH et des RE (GIRE).

Forte de son rôle majeur dans la conservation de nombreux sites d'Afrique de l'Ouest et dans l'expérimentation de ces approches méthodologiques, l'UICN en Afrique de l'Ouest doit continuer à promouvoir l'utilisation des principes de l'approche écosystème prônée par la CBD encore trop peu souvent mise en pratique. L'UICN est la seule organisation internationale de conservation à travailler dans l'ensemble de la zone sèche d'Afrique de l'Ouest à l'intégration des problématiques de durabilité économique, sociale et environnementale.

Les résultats attendus du programme, illustrés par certaines des activités envisagées, sont les suivants :

R1 La connaissance de la diversité biologique et du statut des espèces est améliorée - 1.1 K

- Poursuivre l'élaboration du répertoire des espèces de plantes médicinales du Sénégal, spécifiant leur répartition géographique, les causes socio-économiques et biophysiques de leur dégradation, les tonnages exploités et chiffres d'affaire par espèce, ainsi que les parties utilisées (écorces, racines, feuilles, etc.)
- Poursuivre et diffuser les études sur les cycles biologiques des espèces halieutiques d'importance économique (mulet, courbine et tassergal, crevettes, etc.)

R2 Les outils de gestion de populations d'espèces sauvages menacées ou d'importance économique y compris transfrontalières sont développés et mis à la disposition des états - 1.2K

- Promouvoir l'inscription de dispositions relatives au transfert et à l'introduction d'espèces sauvages dans la législation du Sénégal
- Coordonner et appuyer la mise en œuvre de plans d'action pour la gestion des corridors des éléphants transfrontaliers en Afrique de l'Ouest
- Réaliser une évaluation de l'état des palmeraies à huile et des rôneraies de Basse Casamance, en vue de leur restauration dans le cadre de la relance des programmes de développement de la Casamance

R3 Les outils programmatiques, législatifs et institutionnels pour la gestion intégrée des ressources naturelles (aux niveaux local, national, régional) ont été élaborés avec l'appui de l'UICN- 5.4 G

- Préparer une législation sur les espèces envahissantes au Sénégal
- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation des aires protégées du Sénégal
- Appuyer le processus d'opérationnalisation de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées - IBAP en Guinée-Bissau
- Susciter la création des réserves de biosphère transfrontalières du delta du Sénégal et du Niimi-Saloum
- Influencer la mise en œuvre de la Loi, des règlements et du Plan Directeur de la Pêche artisanale en Guinée-Bissau
- Appuyer la mise en œuvre de plans d'aménagement pour les pêcheries du mulet, de la courbine et du tassergal en Mauritanie
- Poursuivre la conception et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du littoral mauritanien
- Définir des politiques et des pratiques pour une pêche continentale durable dans les pays cibles
- Concevoir et mettre en œuvre un programme régional de gestion durable du Fouta-Djalon en Guinée
- Sensibiliser les autorités mauritaniennes sur la nécessité d'instituer des études d'impact environnemental (EIE) des aménagements hydro-agricoles sur les ressources en eau

R4 Des sites naturels d'importance critique de différentes échelles géographiques sont identifiés et gérés selon les principes de l'approche écosystème - 5.1K

- Réaliser l'inventaire des zones humides d'importance critique du Burkina Faso
- Appuyer la réhabilitation des zones du complexe Anambé-Kayanga au Sénégal affectées par les aménagements hydro-agricoles

- Faciliter l'élaboration, l'adoption et l'application de codes de conduite pour une exploitation durable des bolongs (bras de mer) de la RBDS au Sénégal
- Faciliter la restauration et la gestion participative des forêts et des bourgoutières inondables des terroirs de M'Bouna et de Gouraw dans le Delta intérieur du Niger au Mali
- Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion durable de sites RAMSAR
- Promouvoir de la lutte concertée contre les plantes envahissantes dans au moins un bassin international
- Élaborer un plan de restauration d'une ancienne plaine inondable sur le fleuve Sénégal

R5 Les conditions de la durabilité environnementale des pratiques de gestion des ressources naturelles sont mieux connues - 5.1 K

- Instituer des mécanismes efficaces de suivi de l'écosystème mangrove en Guinée Bissau
- Élaborer et diffuser des guides de conservation et de protection des zones humides en Afrique de l'Ouest
- Mener des actions pilotes en application des dispositions du code de l'eau du Burkina Faso relatives au débit environnemental
- Étudier la problématique de gestion des feux de brousse (y compris responsabilités, impacts sur l'environnement, etc.) (Burkina Faso et ailleurs)
- Élaborer, tester et partager des outils d'aide à la prise de décision pour une meilleure gouvernance de l'eau (audit de l'eau, débits environnementaux, indicateurs de la biodiversité des eaux douces)
- Réaliser des études diagnostiques de quelques Bassins (dont celui du Grand Baobolong) et formuler un plan d'aménagement à l'intention des autorités nationales et locales

R6 Les conditions de la durabilité sociale des pratiques de gestion des ressources naturelles sont mieux connues - 2.1K

- Expérimenter, sur quelques sites de la région, la pertinence des outils et démarches de cogestion pour le renforcement de la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification
- Étudier les stratégies endogènes de résolution des conflits liés à l'exploitation des RN, notamment autour des formations naturelles ou aménagées (Burkina Faso ou ailleurs)

R7 Les connaissances relatives aux phénomènes et aux impacts de la variabilité et des changements climatiques sont capitalisées et diffusées - 1.1K

- Conduire des études d'identification des besoins en information sur le changement climatique et ses impacts auprès des différentes parties prenantes de la gestion et de l'utilisation de l'eau (usagers de l'eau, décideurs politiques, économiques et communautaires, organisations de bassin)
- Promouvoir les recherches sur les savoirs locaux concernant le recueil et l'interprétation des informations sur le changement climatique et ses impacts
- Sensibiliser les chercheurs aux résultats de l'étude de base sur les savoir locaux ou traditionnels

R8 Des stratégies appropriées d'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques sont inventoriées et diffusées - 5.2K

- Conduire des inventaires des zones humides dans les bassins fluviaux et identifier ceux dont la restauration et la conservation peuvent aider à réduire de façon significative la vulnérabilité à la variabilité et au changement climatiques

- Promouvoir des travaux de recherche sur les débits environnementaux pour aider à mieux comprendre les besoins en eau des écosystèmes aquatiques pour le maintien de leurs fonctions essentielles

R9 Les principes de l'approche écosystème et les modalités de leur application à la restauration et la gestion durable des écosystèmes sont mieux compris et appliqués en Afrique de l'Ouest - 5.2K

- Réaliser et publier des études sur les expériences de l'UICN dans le delta du fleuve Sénégal et dans le delta du Saloum
- Capitaliser et diffuser les modes d'intervention socialement durable de lutte contre la désertification auprès des acteurs de la LCD
- Capitaliser, diffuser et dupliquer les expériences et connaissances acquises par l'UICN et ses partenaires dans la restauration et la gestion de zones humides en Afrique de l'Ouest.

Objectif 2 Une meilleure prise en compte de la valeur des ressources naturelles dans les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté

En Afrique de l'Ouest, l'UICN a mené des expériences réussies de mise en œuvre de dynamiques locales complémentaires de conservation et de lutte contre la pauvreté et cherché à mesurer l'apport de l'exploitation des ressources naturelles aux économies locales ou nationales.

Mais les démarches de conservation sont encore largement incapables de faire valoir leur apport à la résolution des problèmes économiques et de développement et beaucoup reste à faire pour que l'environnement soit pris en compte dans les processus économiques qui guident les politiques de développement. L'UICN est capable de nouer des dialogues constructifs avec des organisations de développement et des gouvernements, pour étudier et valoriser les bénéfices économiques réciproques des démarches intégrées de conservation et de développement.

Les résultats attendus du programme, illustrés par certaines des activités envisagées, sont les suivants :

R1 L'impact d'une gestion durable des Aires Protégées sur le bien-être des communautés riveraines et sur l'économie régionale (lutte contre la pauvreté) est mis en évidence - 5.1K

- Mettre en évidence des relations entre stratégies de gestion des aires protégées et systèmes de production (Burkina Faso et ailleurs)
- Mettre en évidence des interactions entre pastoralisme et aires protégées au Burkina Faso au Niger et au Bénin
- Stimuler la recherche sur les différents aspects des aires protégées et en particulier sur le niveau de pauvreté des populations riveraines (Guinée Bissau et ailleurs dans la région)

R2 Des mécanismes alternatifs de financement durable pour la conservation de la biodiversité des aires protégées sont identifiés et expérimentés dans la sous région - 3.3K

- Identifier des mécanismes de "Fund raising" pour l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées et la Fondation pour les Aires Protégées
- Instaurer un mécanisme de dialogue et de concertation entre décideurs de l'Environnement et des Finances sous l'impulsion de l'UICN (Sénégal et ailleurs dans la région)

R3 Le lien entre GDRN et bien-être des populations en vue d'une valorisation plus équitable et une prise de décision est démontré par des méthodes d'évaluation économique, environnementale et sociale des ressources naturelles - 3.3K

- Mettre à disposition une base d'information sur l'économie de l'environnement pour éclairer les processus de définition des politiques, les décisions d'investissement et le suivi des efforts de réduction de la pauvreté (Sénégal et ailleurs dans la région)
- Documenter et partager les connaissances sur les fonctions et valeurs socio-écologiques et économiques des zones humides en Afrique de l'Ouest

R4 Les approches pour la prise en compte de l'environnement dans les processus de développement sont améliorées - 3.2K

- Organiser un débat national sur la place de l'environnement dans le CSLP en Mauritanie
- Préciser les processus de prise en compte des coûts et bénéfices de la GDRN dans la comptabilité nationale des États

- Sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité de mener des études d'impact environnemental (EIE) sur les ressources en eau préalablement aux aménagements hydro-agricoles (Mauritanie et ailleurs dans la région)

R5 La valeur économique des écosystèmes en Afrique de l'Ouest et leur contribution aux économies nationales sont mieux connues au sein des institutions nationales - 3.2K

- Mener et publier des évaluations socio-économiques des petits barrages au Burkina Faso
- Capitaliser et publier les résultats économiques des initiatives de base en Guinée Bissau
- Collecter, analyser et diffuser les données sur l'importance des produits forestiers non ligneux sur les marchés dans les régions ciblées du Mali, du Burkina Faso et du Ghana

R6 Les ressources naturelles sont mieux valorisées au bénéfice des populations riveraines grâce à des activités génératrices de revenus alternatifs (écotourisme, PFNL, etc.) - 3.3K

- Promouvoir l'utilisation des technologies alternatives permettant la réduction de la consommation de la mangrove
- Appuyer le développement socio-économique des terroirs de M'Bouna et de Gouraw (Mali) à travers l'organisation, la réglementation et la valorisation économique des ressources forestières
- Susciter et animer des réseaux de producteurs dans des filières porteuses utilisant les ressources sauvages au Burkina Faso (élevage non conventionnel, apiculture, plantes médicinales)
- Appuyer l'autonomisation des structures d'appui à la construction sans bois au Niger
- Promouvoir une forme d'écolabel sur les produits issus de la biodiversité (Guinée Bissau et ailleurs dans la région)

R7 Des politiques et des réglementations incitant à un partage équitable des coûts et des bénéfices générés par l'exploitation des ressources naturelles sont adoptées et diffusées - 2.2K

- Promouvoir l'adoption d'une politique de pêche artisanale responsable (Guinée-Bissau et ailleurs dans la région)
- Influencer les gouvernements pour une meilleure prise en compte de l'objectif de durabilité sociale dans les politiques, programmes et plans de développement

R8 De nouveaux outils d'évaluation du bien-être humain et des écosystèmes sont mis à la disposition des gouvernements (HEWA) - 3.2

- Harmoniser en concertation avec les pays de la région les méthodologies pour mesurer le bien-être humain et la santé des écosystèmes en Afrique de l'Ouest
- Développer une stratégie de renforcement des capacités des institutions d'Afrique de l'Ouest pour la collecte des informations environnementales en collaboration avec le Secrétariat du Millennium Ecosystem Assessment
- Organiser une formation pour les institutions partenaires régionales et les organisations nationales sur l'élaboration et la tenue d'une base de données de la durabilité

R9 Les aspects économiques des principes de l'approche écosystème et les modalités de leur mise en œuvre sont mieux compris et appliqués en Afrique de l'Ouest - 5.2K

- Capitaliser et publier les résultats économiques des initiatives de base en Guinée Bissau

Objectif 3 Amélioration des modes de gouvernance décentralisée des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest

Les Etats seuls ne peuvent gérer l'ensemble de leur territoire et le mettre en valeur. L'approche écosystème recommande que la gestion des ressources soit décentralisée au niveau approprié le plus bas. Alors que la population de l'Afrique de l'Ouest est rurale à plus de 60 %, les programmes d'appui aux processus de décentralisation engagés dans les pays de la sous région mettent peu l'accent sur la gestion des ressources naturelles. L'UICN a pour rôle de renforcer les processus de transfert de responsabilité des ressources naturelles et l'accompagnement des acteurs dans l'identification des modalités de mise en œuvre de ces responsabilités. L'UICN a déjà démontré l'importance et la pertinence de cette approche, en particulier en facilitant la signature de conventions locales au Mali dans l'esprit de la Dina traditionnelle, se traduisant très concrètement par la restauration de forêts inondables très dégradées.

Les résultats attendus du programme, illustrés par certaines des activités envisagées, sont les suivants :

R1 Des stratégies de communication et d'éducation environnementale aux profit des aires protégées sont renforcées aux échelles nationale et transnationale - 5.3E

- Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes des écoles de la périphérie des forêts classées et des aires protégées du Sud et du Sud-Est du Sénégal

R2 La capacité des acteurs et des institutions locales en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification sont renforcées - 5.3E

- Appuyer les collectivités locales dans l'exercice des pouvoirs qui leur ont été transférés en matière de gestion des ressources naturelles au Sénégal
- Renforcer les capacités administratives et techniques des élus locaux pour l'exercice de leurs compétences en matière d'éducation environnementale (Sénégal et ailleurs dans la région)
- Renforcer les capacités des populations en matière de développement d'outils de gestion consensuels des ressources naturelles (conventions locales, règles de gestion etc.) (Mali et ailleurs dans la région)

R3 Les mécanismes de concertation pour une participation équitable des différents acteurs dans la gestion des ressources naturelles, aux échelles nationale et transnationale sont mis en œuvre - 5.5G

- Lancer une dynamique de communication et de concertation, permettant aux différents acteurs de débattre des problèmes et des expériences pour une gestion responsable des ressources naturelles et de l'environnement dans différents pays de la sous-région
- Mettre en place une méthodologie et des mécanismes de participation effective des parties prenantes dans la gestion des ressources en eau dans des sites critiques d'Afrique de l'Ouest

R4 Les aspects de gouvernance décentralisée des principes de l'approche écosystème et les modalités de leur mise en œuvre sont mieux connues et appliqués en Afrique de l'Ouest - 5.2K

- Capitaliser et diffuser les résultats de l'expérience des conventions locales de gestion des ressources naturelles (forêts et bourgoutières) de Youwarou, Gouraw et de Bouna au Mali (méthodologies, outils de gestion etc.)
- Publier un manuel pour le renforcement de la durabilité sociale dans la lutte contre la pauvreté capitalisant les expériences dans la région

Objectif 4 Appui à la coopération régionale et à la mise en œuvre des engagements environnementaux panafricains et internationaux

Les pays de la région sont confrontés à des problèmes et des mécanismes de développement comparables dont les solutions seront régionales. Tous les Etats de la région sont engagés sur la voie de l'intégration régionale au sein d'organisations telles que le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO.. Des processus de dialogue et de construction économique ont été entrepris à l'échelle continentale, en particulier dans le cadre du NEPAD. A une exception près, tous les états de la région sont signataires de la CBD et de plusieurs autres conventions internationales et sont confrontés, dans des termes souvent très voisins à la mise en œuvre de leurs engagements internationaux.

Les capacités des états à dialoguer avec la société civile d'une part, à défendre leurs intérêts dans les instances internationales d'autre part, sont souvent faibles. Par ailleurs la prise en compte de l'environnement dans les processus d'intégration régionale est rarement à la hauteur des enjeux et des intérêts des états.

Seule organisation présente à la fois dans les pays de la région, à travers le continent africain et dans les instances internationales ; union de membres étatiques et non gouvernementaux ; l'UICN a pour rôle d'accompagner les états et la société civile dans les processus d'intégration régionale et de dialogue international.

Les résultats attendus du programme, illustrés par certaines des activités envisagées, sont les suivants :

R1 Les capacités de négociation des accords commerciaux et des conventions environnementales (Ramsar, CCD, CBD, convention africaine..) des Etats ouest africains et de la société civile environnementale sont renforcées - 4.3E

- Mettre en œuvre d'un programme d'information-formation de la société civile sur les problèmes et les enjeux environnementaux -(Sénégal et ailleurs dans la région)
- Renforcer la capacités des États membres de la Commission Sous Régionale des Pêches dans les négociations sur les accords de pêches

R2 Des espaces de dialogue et d'échanges d'informations entre experts, décideurs et société civile sur le rôle et la mise en oeuvre des conventions internationales sont fonctionnels - 4.3E

- Mettre en place au Burkina Faso un système d'information environnementale incluant un dispositif de suivi-évaluation des activités de mise en œuvre de la convention de Lutte contre la Désertification
- Mettre en place un espace de dialogue et d'échanges d'information entre experts, décideurs et société civile fonctionnel sur la mise en œuvre de la convention sur le changement climatique
- Étudier les implications de la réalisation des objectifs du Millénaire sur la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest

R3 L'élaboration et l'application des réglementations sur les ressources naturelles issues des engagements régionaux et internationaux sont améliorées - 4.4G

- Appuyer les gouvernements d'Afrique de l'Ouest dans l'élaboration et l'application des réglementations forestières appropriées selon l'engagement des ministres africains - AFLEG
- Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action National sur la Lutte contre la Désertification en Mauritanie
- Appuyer le processus d'adoption par les gouvernements de la stratégie régionale des aires marines protégées ainsi que son incorporation dans les différents plans sectoriels

- Encourager les Etats à ratifier et à mettre en oeuvre la Convention des Nations de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau partagés à des fins autres que la Navigation
- Encourager les Etats et les organisations d'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO) à faciliter la promotion des échanges de stratégies et techniques d'adaptation à la variabilité et au changement climatique (par ex. allègement des barrières tarifaires et non tarifaires)

R4 Les dialogues constructifs pour la bonne gouvernance de l'eau sont institutionnalisés et/ou renforcés sur deux bassins versants d'Afrique de l'Ouest au moins - 5.3E

- Soutenir la création d'un espace de dialogue et de concertation en vue d'améliorer la gouvernance de l'eau dans le delta du fleuve Sénégal
- Appuyer l'adoption d'un Protocole Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest souhaité par les États et les organisations de bassin d'Afrique de l'Ouest
- Susciter un dialogue régional sur les barrages

Objectif 5 La mise en œuvre efficace et efficiente du Programme UICN Afrique de l'Ouest

R1 Développement du Programme – Le programme de l'UICN est développé en réponse aux besoins actuels en matière de conservation et aux leçons apprises – 6.2

- Élaborer la planification annuelle et quadriennale
- Élaborer le budget annuel
- Rédiger et publier des manuels de référence pour la rédaction des documents de projet
- Renforcer les processus de revue des projets

R2 Leçons apprises et gestion des connaissances – Les leçons apprises sont intégrées dans le développement du programme de l'Union et l'accomplissement de la mission – 6.3

- Mettre à jour le Knowledge Network
- Faire le suivi/évaluation des projets et programmes
- Renforcer les procédures d'examen et d'acceptation des projets
- Poursuivre le développement des procédures de suivi comptable et financier

R3 Financement – Les ressources nécessaires à l'accomplissement de la mission et du programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest sont disponibles – 6.4

- Contacter nouveaux partenaires financiers
- Renforcer les liens avec le département Financement de la conservation du siège
- Mettre en place une base de données sur les partenaires financiers de la région
- Renforcer les capacités des bureaux en matière de fundraising

R4 Capacité à délivrer - Les capacités et les moyens du Secrétariat, des commissions, des membres et des partenaires sont soutenues, adaptées et renforcées pour la mise en œuvre efficace du programme - 6.5.

- Renforcer les processus de capitalisation sur les expériences
- Élaborer une typologie des différents rôles que peuvent jouer les membres dans l'achèvement du programme
- Mettre en place une base de données sur les membres et les partenaires techniques
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication à l'endroit des membres et partenaires de l'UICN

R.5. Gestion - Les procédures internes sont mises en place dans le respect des standards de bonne pratique, de responsabilité et d'incitation pour soutenir la mise en oeuvre du programme – 6.7

- Rédiger périodiquement les rapports (technique et financier) d'avancement des projets
- Planifier et faire des évaluations internes des projets et programmes
- Coordonner la gestion des ressources humaines au niveau régional

R.6. Fonctionnement institutionnel – Les membres de l'UICN, les partenaires et d'autres institutions sont soutenus dans leur travail de mise en œuvre de la mission et de la vision de l'UICN - 6.8

- Renforcer les relations avec les membres et recrutement de nouveaux membres et partenaires
- Faciliter la participation des membres et des partenaires aux événements, formations, rencontres organisées par l'UICN

IV.3 Suivi/évaluation du programme

Au cours de la période 2001-2004 le programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest a dédié des moyens importants à la mise en œuvre d'outils de suivi/évaluation. Des progrès ont été accomplis dans la formation du personnel de l'UICN, des membres et des partenaires et dans la mise en place d'outils de suivi/évaluation au niveau des projets et des bureaux nationaux. Des progrès importants restent nécessaires aux différents niveaux d'organisation et de planification du programme. D'autre part un travail spécifique est nécessaire pour donner corps à un système cohérent de suivi/évaluation au niveau de l'ensemble du programme. En effet les outils en place ne permettent pas de statuer aisément sur l'atteinte des objectifs et des résultats du programme régional quadriennal.

La mise en œuvre du Programme quadriennal nécessitera l'élaboration d'un Plan de suivi/évaluation . Il s'agira de bâtir un plan de suivi/évaluation en cascade dans la mesure où l'UICN en Afrique de l'Ouest regroupe cinq bureaux nationaux (Burkina, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal), un bureau de liaison (Mauritanie) et trois bureaux de projets (Bénin, Ghana, Nigeria).

Le plan de suivi/évaluation qui sera participatif vise deux grands objectifs : l'apprentissage et l'amélioration des pratiques d'une part et la responsabilisation d'autre part, avec en toile de fond la gestion axée sur les résultats. Ainsi des indicateurs de résultats et de rendements seront développés au niveau régional ainsi que les questions clés qui permettront de mesurer les résultats atteints. Il reviendra ensuite à chaque bureau sur la base de ce plan régional de suivi/évaluation, de bâtir un plan au niveau national à partir duquel les projets et programmes mis en œuvre par le bureau national rédigeront aussi leur plan de suivi/évaluation. Une importance particulière sera donnée au reportage, à la collecte des données de base qui permettront de nourrir les indicateurs. Le plan va aussi prévoir des missions périodiques de supervision des projets et/ou de programmes par chaque bureau et par le bureau de coordination régional et des évaluations internes annuelles en plus des évaluations externes contractuelles prévues dans les conventions des projets et/ou programmes.

Il sera proposé, chaque année, une revue de la mise en œuvre du programme quadriennal (ateliers de deux à quatre jours), au cours desquelles les questions suivantes seront abordées : résumé des activités mises en œuvre mais surtout des résultats atteints au regard du plan annuel et du plan quadriennal, résumé des leçons tirées, revue de l'analyse de situation, revue des cadres logiques des projets/programmes, préparation du nouveau plan de travail, identification du contenu des rapports annuels. Cette revue sera faite par chaque bureau avant la réunion régionale qui en fera la synthèse.

Deux ans après le début de la mise en œuvre du programme quadriennal, une revue à mi-parcours permettra d'apprécier le chemin parcouru et de procéder, le cas échéant, à des mesures correctrices, l'objectif étant d'atteindre le plus de résultats positifs en 2008.

Une évaluation interne de tout le programme sera prévue quelques mois avant le début d'un nouvel exercice de planification quadriennale.

Une base de données, renseignant sur l'atteinte des résultats et sur la réalisation des activités, avec un support spatial/cartographique (Système d'Information Géographique) sera mise en place au niveau de chaque bureau et au niveau du bureau régional (système qui synthétisera l'ensemble des données recueillies au niveau des bureaux nationaux, de liaison et de projet. La base de données devra être mise à jour périodiquement (semestriellement ou annuellement) en fonction des résultats atteints.

V PLAN D'AFFAIRES

V.1 Introduction

Les origines du Programme de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest datent de 1984, avec l'adoption par l'Assemblée Générale de l'UICN d'une résolution portant création du Programme pour le Sahel. Des Bureaux nationaux dotés de fonctions programmatiques et de représentation ont été ouverts aussitôt après au Mali, au Niger, au Sénégal et au Burkina Faso. Le Programme Sahel a permis de mieux comprendre la problématique régionale des zones arides et semi-arides et d'y apporter les premières réponses. Il a participé à la formation de nombreux acteurs. Le Programme Zones Humides qui s'est étendu sur plus de dix ans a progressivement pris une dimension régionale. Ces deux premiers programmes ont constitué le cœur des interventions de l'UICN en Afrique de l'Ouest. Le Programme Régional de Conservation des zones Marines et côtières (PRCM) en train de naître, unissant six pays et quatre organisations environnementales internationales doit constituer un grand ensemble structurant du programme 2005-2008.

Aucune autre organisation internationale de conservation n'est installée comme l'UICN dans la zone sèche de la région, sinon tout récemment le WWF à Dakar sur un programme dédié à la zone côtière, et au Niger pour un programme sur le bassin du fleuve Niger.

L'UICN a ainsi été l'interlocuteur privilégié des états de la zone sahélienne, tous membres de l'UICN, auxquels elle a apporté des financements et des programmes novateurs en termes d'objectifs et d'approche. Mais l'UICN a apporté beaucoup plus que des programmes d'action et des projets de terrain. En Guinée Bissau, l'UICN a relayé les structures déficientes de l'Etat durant des années, renforcé les compétences et doté les institutions en moyens de travailler. Au départ, au Sénégal, l'UICN était associée aux structures de l'Etat. Dans plusieurs pays, les agents de l'UICN sont des fonctionnaires détachés ou l'ont été avant de rejoindre l'UICN. Dans tous les pays de la région, l'UICN a suscité la naissance et accompagné la croissance d'une société civile environnementale aujourd'hui très active bien qu'encore trop faible et trop peu structurée pour être écoutée en tant que telle par les autorités de ces pays.

Aujourd'hui encore l'UICN est une organisation environnementale de référence dans les pays sahéliens et est en train de le devenir au Ghana et au Bénin. Le Sommet Mondial de Johannesburg et le Congrès Mondial des Parcs de Durban ont renforcé chez les dirigeants en place, l'idée que l'UICN est une organisation mondiale. Ils sont convaincus que ses réseaux et sa crédibilité doivent être utilisés pour élaborer des démarches ambitieuses en matière d'environnement et promouvoir le point de vue des pays d'Afrique de l'Ouest au sein du débat environnemental international. Au sein de la société civile également, des organisations non gouvernementales font confiance à l'Union pour les aider à progresser techniquement et à mieux prendre part aux débats internationaux. En 2002 et 2003, l'UICN a accueilli huit nouveaux membres : deux états, une organisation para-étatique et cinq ONG.

L'Afrique de l'Ouest est encore caractérisée par son faible niveau de développement et d'intégration économique. Le caractère récent et inachevé des processus de démocratisation y ont pour parallèle la timidité et le manque de moyens de la société civile. Sa population rurale, proportionnellement parmi les plus élevées du monde, est entièrement dépendante de son environnement naturel et de ce fait très vulnérable aux phénomènes de désertification. La biodiversité a fortement régressé en Afrique de l'Ouest, à commencer par les grands mammifères qui, en l'espace de cinquante ans, ont disparu des zones non protégées alors qu'ils sont une partie de l'identité du continent. L'ensemble des pays de la région, tous signataires de toutes les conventions environnementales internationales et l'ensemble des acteurs environnementaux, expriment le besoin de garder l'UICN comme partenaire. En effet l'UICN reste une organisation clé qui relie tous les types d'acteurs oeuvrant dans le domaine de l'environnement, est connectée aux débats internationaux et, plus que d'autres, recherche l'équilibre et la complémentarité entre les trois piliers du développement durable.

V.2 Evolution du positionnement et de la stratégie d'intervention

Depuis sa création en 1996, le bureau régional a travaillé à coordonner les programmes des divers bureaux nationaux et thématiques de la région et à développer des programmes d'envergure régionale menés en partenariat étroit avec les programmes globaux du siège.

Pour se développer les bureaux d'Afrique de l'Ouest doivent poursuivre le renforcement de la cohésion régionale. La structure du programme 2005-2008 est un élément important d'intégration régionale. Celui-ci a été réduit à cinq objectifs et trente et un résultats, quand le précédent programme en comportait beaucoup plus. Ce resserrement des objectifs et des résultats élève le niveau stratégique des objectifs du programme. Une partie importante de la niche de l'UICN se situe dans son rôle de facilitation de la coopération régionale, en particulier entre acteurs provenant d'horizons différents et dans la capacité de l'UICN à relier des acteurs locaux et nationaux aux processus internationaux des conventions. L'UICN développera prioritairement des programmes d'envergure régionale en valorisant au mieux les accords de coopération signés avec les organisations régionales telles que le CILSS, l'UEMOA et l'ABN. Des programmes régionaux doivent faciliter l'intégration des projets dans des ensembles plus vastes qui les renforcent, vers les programmes renforçant les synergies avec les autres acteurs de la conservation, à commencer avec les membres de l'UICN.

L'approche du BRAO doit se situer plus nettement sur le terrain de l'acquisition des savoirs. Bien qu'ils puissent avoir des impacts importants, les expériences de terrain et les projets ne prennent tout leur sens que lorsqu'ils s'insèrent dans des flux d'acquisition de connaissance qui dépassent les frontières. Ces flux sont essentiels pour faire évoluer les méthodes de travail, les approches et les stratégies. Ces flux de savoir sont à la base de la capacité d'influence sur les décideurs, les gouvernements, les acteurs nationaux et internationaux. Le BRAO doit améliorer sa capacité à comprendre le caractère novateur et l'importance de l'impact de ses actions et de ses approches qui sont toute sa valeur ajoutée. Cette démarche nécessite un approfondissement des relations et des mécanismes de fonctionnement avec les commissions de l'UICN.

Cette démarche d'acquisition de savoir s'oriente vers une meilleure compréhension de l'approche écosystème et des liens entre environnement et pauvreté. L'approche écosystème est un puissant outil, encore mal connu, qui répond aux problématiques les plus actuelles de gestion des sites à toutes les échelles données. Lier les problématiques environnementales au débat de la lutte contre la pauvreté et le développement économique permettra d'élargir le cercle de l'audience de l'UICN et de participer à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Le programme poursuivra en le recomposant son travail dans le domaine des zones Humides et des Ressources en Eau, dont la pertinence et l'urgence ne se démentent pas et qui se révèle être un point d'ancrage de problématiques émergentes telles que le changement climatique et les liens entre pauvreté et environnement. Le programme s'attachera à travailler à différentes échelles, des modestes bassins de captage aux bassins fluviaux. Le PRCM agrandit l'ouverture de l'UICN au monde côtier et marin. La problématique des zones arides privilégiera les démarches de co-gestion et d'appui à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Le BRAO poursuivra le développement de son programme forêt en pleine croissance depuis 2002.

Au plan géographique, le programme consolidera sa présence récente au Ghana, au Bénin et cherchera à s'étendre sur le Nigeria et la Guinée. En effet, peu d'organisations sont présentes dans ces pays. Dans le respect de sa niche l'UICN se focalisera sur le nord du Nigeria, sur la gestion des ressources en eaux des bassins du fleuve Niger et du bassin du lac Tchad et en matière de lutte contre la dégradation des terres. En Guinée, l'intervention de l'UICN concernera le massif Fouta-Djalou, berceau des fleuves Gambie, Sénégal et dans une moindre mesure Niger et joue un rôle important dans la recherche d'un mode de gestion durable de ces bassins fluviaux.

Les bureaux de la région doivent travailler au respect d'objectifs financiers plus clairs et plus ambitieux, dans une approche plus entrepreneuriale. L'enjeu est développer des programmes dynamiques générant sécurisant le fonctionnement de bureaux plus forts. Les bureaux doivent être gérés avec plus de rigueur, sur la base d'outils prévisionnels et d'un suivi administratif et financier plus fin. De meilleurs outils de communication et de suivi des partenaires financiers doivent être élaborés, pour diversifier l'éventail des partenaires financiers. De nouveaux types de programmes doivent être mis en œuvre pour répondre aux nouvelles démarches de financement de certains bailleurs qui évoluent vers des approches programme et des aides budgétaires aux Etats.

V.3 Stratégie d'engagement des membres et des partenaires

L'UICN compte 36 membres en Afrique de l'Ouest au nombre desquels neuf Etats, dont tous les Etats de la zone sahélienne. Huit nouveaux membres ont été enregistrés en 2002 et 2003 témoignant de l'image positive que véhicule l'UICN et de la dynamique d'adhésion qu'elle entretient dans la région. A ces trente six membres il convient d'ajouter des membres ONG internationales et agences para-étatiques actives dans la région. Au Sénégal et au Mali les membres ont constitué des comités nationaux.

Dans une région où les moyens des Etats sont limités et où la société civile environnementale est encore peu développée, le rôle de l'UICN est primordial et les rapports avec les membres et les partenaires sont un élément clé de développement du programme et d'atteinte de la mission de l'Union. L'objectif stratégique est de créer un mouvement de conservation informé, doué de compétences, interconnecté et hautement influent, capable de réaliser la vision et la mission de l'UICN en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de rendre les membres capables de :

- amener de façon collective les questions environnementales sur la scène régionale et de ce fait de contribuer au développement durable,
- partager les connaissances et les expériences en matière de conservation,
- établir des ponts entre les acteurs de la conservation et les décideurs politiques,
- mobiliser et forger des alliances et des partenariats pour la conservation.

Dans les pays où l'UICN a ses bureaux, les relations avec les membres sont régulières. Les bureaux profitent de l'engagement des membres pour développer la présence de l'UICN dans le pays, au moins autant que les membres profitent de l'UICN en matière de renforcement de capacité ou de développement de leurs propres programmes. Même au sein de ces pays les relations avec les membres sont très inégales, fortement dépendantes de l'envergure, des compétences et donc de la demande et des motivations des membres vis à vis de l'UICN. Les rapports avec les organisations internationales, représentées dans les pays de la région sont rarement placés dans le cadre de l'appartenance à l'Union. Dans les pays où l'UICN n'a pas de bureau les rapports avec les membres sont plus distants et irréguliers.

Les relations avec les Etats et les institutions para-étatiques sont très développées dans la région. Ils sont indispensables au développement du programme de l'UICN et sont au cœur de son système de collecte d'information et de sa capacité d'influence. Elles doivent être suivies avec le plus grand soin.

Pour améliorer les liens entre les membres et le secrétariat, il convient d'acquérir une meilleure connaissance de leur profil et de la nature de leur démarche vis à vis de l'UICN. Une base de données sur les membres de la région sera installée pour conserver et valoriser ces données. Ce faisant il sera possible de dégager une gamme de démarches de collaboration vis à vis des différents types de demande et de mettre en place un programme de collaboration plus cohérent avec l'ensemble des membres. Une telle démarche permettra de consolider l'argumentaire de l'UICN pour susciter de nouvelles adhésions dans la région.

Des efforts ont été faits depuis 2002 pour améliorer la communication avec les membres et améliorer leur visibilité à travers le site Web et le journal électronique Kibaar. Cette démarche semble convenir à certains membres et sera renforcée.

L'UICN a de nombreux partenaires à travers la région à divers titres. La base de données des membres sera ouverte aux partenaires. La notion de partenariat sera étendue pour ne plus s'arrêter aux relations formalisées à travers des conventions écrites. Sur certains sites, l'UICN est un intervenant parmi d'autres et la démarche de l'UICN en matière de collaboration participe de l'image de l'UICN dans la zone, dans le pays, et permet d'étendre sa capacité d'influence sur les programmes en cours et futurs.

V.4 Autres partenariats

Le rôle de l'UICN évolue en fonction de son expérience et de l'évolution de la région. L'intégration régionale et continentale est une dimension sur laquelle l'Afrique de l'Ouest avance rapidement. Après avoir soutenu les Etats de la région, l'UICN se positionne de plus en plus comme une organisation capable de conseiller les organisations régionales économiques et thématiques. Le bureau régional a déjà signé des accords de partenariats avec l'UEMOA, le CILSS, l'ABN. Ces organisations ont pour la plupart une influence qui dépasse celle de l'UICN dans les cercles économiques et politiques et ont des domaines d'intervention complémentaires de ceux de l'UICN. Au cours de la période 2005-2008, ces conventions seront renforcées par des partenariats sur des projets et des programmes dont certains sont déjà à l'étude qui permettront à l'UICN de partager des expériences au delà de leurs cercles propres d'intervention et de se rapprocher d'organisations qui définissent les grandes lignes du développement régional.

Le BRAO a développé ces dernières années des modes privilégiés de collaboration avec quelques unes des organisations internationales de conservation présentes dans la région. Le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) est un accord de partenariat entre quatre de ces organisations. Un tel consortium permet à l'UICN et à ses partenaires de coordonner leurs actions et d'atteindre une taille d'intervention nouvelle et de gagner en influence auprès des Etats de la région. Il donne à l'UICN et ses partenaires la capacité de construire une démarche d'intégration régionale nouvelle. La base d'un nouveau partenariat sur le fleuve Niger a été lancée dernièrement. Durant la période 2005-2008 le BRAO consolidera ces partenariats et en valorisera le capital d'expérience et de résultats pour envisager de nouveaux développements.

L'UICN dispose de quatre bureaux régionaux en Afrique et d'un bureau régional Afrique du Nord et Proche Orient. Ces bureaux entendent développer leur partenariat en particulier en soutenant les initiatives spécifiquement africaines qui ont vu le jour ou qui ont connu une nouvelle dynamique ces dernières années telles que le NEPAD, la convention africaine, le processus africain AFLEG de renforcement de la gouvernance et de l'application des lois forestières, l'initiative africaine pour les aires protégées (APAI). Les bureaux de l'UICN en Afrique qui sont tous concernés par ces initiatives, coordonneront leur collaboration à l'échelle continentale. En dehors de ces cadres institutionnels, les bureaux de l'UICN en Afrique travaillent sur des thématiques communes telles les liens entre pauvreté et environnement ou les espèces envahissantes, sur lesquelles toutes les opportunités de partenariat entre programmes africains seront saisies.

Le secteur privé est peu développé dans la région. Des partenariats seront développés au cas par cas dans les domaines de la gestion des aires protégées et dans le domaine de l'écotourisme.

V.5 Stratégie de communication

L'UICN en Afrique de l'Ouest a lancé en 2002 un site Internet régional et trois sites de bureau et de projet. Sept numéros du bulletin de liaison Kibaar ont été diffusés électroniquement et ont reçu un

très bon accueil. Des progrès ont été accomplis dans le sens d'une meilleure promotion des activités de l'UICN dans la région et le bureau régional a accueilli en 2003 un chargé de communication qui augmente la capacité du programme régional en matière de communication.

Il reste que ces actions ne sont pas encore coordonnées à travers la région et qu'une véritable stratégie doit être élaborée pour donner à ces nombreuses actions dispersées une dimension critique. Cette stratégie tiendra compte de la démarche adoptée par le siège dans ce domaine, y contribuera dans la mesure de ses capacités et s'attachera à saisir les opportunités offertes au niveau global.

Il s'agira tout à la fois de renforcer la communication à l'intérieur de la région, entre les différentes structures du secrétariat et composantes de l'Union et en direction d'un plus vaste public qui a peu d'opportunités d'information environnementales en Afrique de l'Ouest. Les actions menées doivent aussi privilégier les opportunités de participer à des opérations de communication de plus grande envergure, concours et prix, pour diffuser à la fois l'image très faible et souvent négative de la région à l'extérieur, et promouvoir les thèmes environnementaux dans la région.

V.6 Recherche de fonds et stratégie de financement de la conservation

Le BRAO est aujourd'hui dépendant d'un seul partenaire financier pour plus de la moitié de son budget régional, puis d'un petit nombre de partenaires financiers engagés dans un nombre assez restreint de conventions de financement. Les fonds non affectés venant du siège ont diminué au cours des dernières années et sont susceptibles de ne pas augmenter dans les prochaines années. Ils représentent encore une part importante des dépenses des bureaux ce qui témoigne des difficultés de ces derniers à développer des programmes suffisamment importants en volume et efficaces en retour financier pour les bureaux. La situation de plus en plus difficile du fonctionnement des bureaux laisse peu de marge de manœuvre pour répondre aux besoins exprimés plus haut dans ce document qui ne sont pas finançables dans le cadre de conventions de financement, en particulier l'appui aux Etats et l'amélioration des rapports avec les membres.

Il en résulte une trop grande fragilité générale du programme régional contre laquelle il convient de développer une stratégie de diversification des sources de financement et une recherche de flexibilité dans le type de financement. Ceci doit permettre une plus grande viabilité financière du programme régional. Par ailleurs l'analyse du comportement des donateurs bilatéraux montre de nouvelles tendances qu'il convient de prendre en compte et appelle cinq remarques :

- L'approche projet cède progressivement la place à l'aide budgétaire pour certains des donateurs classiques tels que Pays-Bas ;
- L'environnement ne constitue plus un secteur prioritaire pour certains donateurs dans la majeure partie des pays ;
- La lutte contre la pauvreté a pris le pas sur tous les autres secteurs, et apparaît comme la nouvelle priorité des donateurs ;
- La décentralisation des pouvoirs de décisions au niveau des ambassades est effective ;
- L'appui des programmes d'environnement par les fondations est encore timide en Afrique de l'Ouest (seule la MAVA soutient des programmes de l'UICN à travers la FIBA).

La plus grande attention sera apportée au processus de développement du programme. Les processus d'identification des projets et des opportunités de partenariats, les méthodes d'organisation du catalogue de projets doivent être rationalisés et faire l'objet d'une véritable stratégie de développement de programme aux niveaux national et régional.

La recherche de partenaires financiers doit être systématisée au niveau de chacun des bureaux de la région. Un programme d'identification, de connaissance et de suivi des partenaires financiers sera élaboré pour obtenir une meilleure vision des opportunités de partenariats et des formes de

collaboration à envisager et une base de données sera mise en place. On trouvera en annexe 3 une liste résumée des principaux partenaires financiers présents dans la région.

Bien que certaines agences de coopération aient décentralisé leurs organes de décision en matière d'aide aux pays de la région, la plupart des collaborations envisageables au plan local restent des collaborations à l'échelle nationale. Pourtant plusieurs partenaires financiers disposent au niveau de leur siège, de fonds plus importants pour des actions d'envergure régionale dans des secteurs d'intervention clé tels que l'eau ou les forêts, que pour des programmes d'actions de niveau national. Compte tenu de l'importance accordée en Afrique de l'Ouest au développement de programmes régionaux, le BRAO resserrera sa collaboration entre les bureaux de la région et le programme Finances et Relations avec les Bailleurs du siège pour identifier et entretenir les relations les plus pertinentes avec les agences de coopération des pays occidentaux.

Une plus grande attention sera apportée à l'exploration des opportunités de mobilisation d'autres types de fonds rendu disponibles en particulier à travers les conventions internationales auprès de partenaires financiers peu familiers de la région : crédits de carbone, de biodiversité, paiement des services des écosystèmes, fonds fiduciaires et fondations, fonds de conservation privés...

Une grande attention sera également attachée à sécuriser les fonds non affectés, en premier lieu les frais de gestion et les fonds d'appui aux projets (staff time). Un appui particulier sera apporté à améliorer le montage des projets et à l'adéquation de leurs budgets aux activités envisagées. On renforcera le suivi du niveau de réalisation des projets.

V.7 Structure organisationnelle

Comme décrit plus haut, les bureaux nationaux de la région sont assez anciens et inscrivent leurs actions dans des relations très suivies avec les Etats membres de la région. Dans tous ces pays l'UICN a des accords de siège qui accordent à l'organisation un statut d'organisation internationale. Un accord de siège est en cours de négociation avec le Ghana.

Compte tenu des modes d'organisation du travail et des relations inter-institutionnelles propres à l'Afrique de l'Ouest, cette situation est reconnue comme un des points forts de l'UICN dans la région. Une des principales faiblesses de nombreuses organisations internationales est précisément de ne pas avoir de bureaux dans les capitales de la région.

Bien que cette situation ait un coût, elle est aussi le meilleur moyen de conserver le capital de connaissances, de contacts, la capacité de collecte d'information uniquement disponible dans le pays, et le capital de confiance construits en vingt ans de présence continue. Cette présence est aussi, au delà des phases de resserrement des programmes nationaux le meilleur moyen de conserver le potentiel de relance de ces programmes. L'expérience montre qu'il s'écoule des années entre la conception des projets et leur lancement effectif et il n'est pas rare, compte tenu des risques politiques fréquents dans la région de voir les délais s'étendre démesurément pour des raisons tout à fait indépendantes de l'UICN. La présence des bureaux dans les différentes capitales est souvent soutenue par les Etats eux-mêmes qui, le cas échéant, appuient l'UICN en mettant à disposition des fonctionnaires pour des périodes données. La présence d'un nombre conséquent de bureaux dans la région permet encore une certaine solidarité, mise en œuvre à travers une péréquation flexible dans la répartition des fonds disponibles au niveau régional.

Différentes formules de bureaux ont été explorées et continueront d'être explorées. Dans les pays où l'UICN ne dispose pas encore de bureau de liaison ou de bureau national, la demande des Etats et des partenaires, la demande de développement de programme dépasse très rapidement les capacités de réponse des bureaux de projet et n'est le plus souvent pas envisageable à partir d'un bureau extérieur. Les perspectives au Ghana demanderont de réfléchir à l'ouverture d'un bureau mieux dimensionné pour répondre aux besoins créés par un programme en croissance. Le programme doit encore développer des projets en direction du Nigeria et de la Guinée.

V.8 Stratégie des ressources humaines

Les compétences actuelles au sein la région ont fortement évolué au cours des dernières années. La guerre civile et la fermeture du programme de gestion de la zone côtière de Guinée Bissau ont réduit les compétences importantes en matière de biologie marine et de gestion des aires protégées. La rébellion touarègue au Niger et la fin des projets dans ce pays, ainsi que dans le Delta intérieur du Niger ont réduit les compétences en matière de co-gestion des ressources naturelles. A contrario le bureau régional a renforcé le pôle de gestion des zones humides et des ressources en eaux, et les renforce dans les domaines des forêts, de la gestion des zones arides, de l'économie de l'environnement, de la communication. Ces ressources sont encore fragiles parce que les programmes n'ont pas atteint des stades de développement suffisants. Le départ des compétences actuelles à la fin du programme zones humides fin 2004, est un risque certain pour le programme. La plupart des personnes actuellement en poste dans ce programme accompagnent l'UICN depuis de longues années.

Le programme actuel est essentiellement composé d'experts dans le domaine de la gestion des zones humides et des ressources en eaux et de gestionnaires d'aires protégées, issus des domaines agronomique et forestier, des sciences naturelles et de l'environnement. On remarquera encore que le programme régional dispose de peu de compétences dans certains domaines tels que la biologie et la conservation des espèces, les sciences sociales, lacunes qu'il conviendrait de combler dès que possible. Des efforts seront entrepris pour améliorer la rigueur des mécanismes de recrutement et pour enrichir l'éventail des domaines de compétences des cadres en poste au sein du BRAO.

L'amélioration des compétences passe par la formation des compétences disponibles. L'offre de formation est faible dans la région. Pourtant l'amélioration des compétences passera par des formations en dehors des cadres stricts de l'UICN pour ouvrir les cadres à d'autres horizons et compétences.

V.9 Gestion des performances

Les projets suivent un processus d'approbation régional qui statue sur un premier concept puis sur le projet lui même. Le processus doit être amélioré, en particulier au stade des concepts pour mieux affiner l'idée de projet et le cadre stratégique de la mise en œuvre avant de passer au stade du développement des documents. Une telle démarche aura pour objectif d'agrandir l'éventail des concepts de projets de façon à pouvoir saisir un plus grand nombre d'opportunités de collaboration et de financement.

Le suivi des projets a fait l'objet de plusieurs formations délivrées par le programme global et régional de suivi-évaluation. Les outils de construction des projets en particulier le cadre logique ont été privilégiés jusqu'ici. Les outils de planification et de suivi des activités seront privilégiés dans l'avenir pour susciter des actions de correction plus précoces et améliorer le taux de mise en œuvre des projets. L'amélioration du suivi-évaluation aura pour objectif de faire évoluer la dynamique de fonctionnement des projets vers une gestion focalisée sur l'obtention des résultats plutôt que sur l'accomplissement des activités.

Sans échanges suffisants avec le monde extérieur dans le cadre de leur travail, il est malaisé pour le personnel des projets et des programmes de prendre du recul par rapport à ses propres démarches et de remettre en questions ses comportements les moins adaptés au règlement des problèmes. Les évaluations constituent un moment privilégié qui doivent offrir aux personnes l'opportunité de mieux comprendre leur rôle dans le déroulement du programme et de se fixer de nouveaux défis et objectifs en faisant progresser leurs méthodes de travail. Le cadre des évaluations doit évoluer, au besoin en expérimentant de nouvelles formes d'évaluation telles que les évaluations croisées en présence de plusieurs collaborateurs.

V.10 Gestion des risques

Les risques sont nombreux dans la région, à commencer par ceux liés à la stabilité politique et économique de la région. Les dernières années ont provoqué l'interruption de plusieurs projets et d'un programme national du fait de mouvements armés. La dispersion des bureaux à travers la région permet de rebondir plus aisément et de répartir les risques sur un plus grand nombre de centres d'opération et de décision.

Le risque financier est en premier lieu lié à la dépendance trop importante du programme à l'égard de son principal partenaire financier, le Royaume des Pays Bas. Des efforts très importants doivent être entrepris pour sécuriser la collaboration avec ce partenaire dont la principale convention de financement devra être renouvelée en 2005, mais aussi pour aborder de nouveaux partenaires et créer de nouvelles opportunités de partenariat. Les nouveaux montages financiers à travers lesquels les bailleurs de fonds entendent rendre leur aide bilatérale plus cohérente, plus utile sur le long terme et mieux intégrée aux programmes nationaux constitue aussi un risque financier très élevé. En effet, les modalités mises en place sont de type plutôt expérimentales avec les inévitables ajustements et difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre et les risques d'échec que de telles démarches comportent immanquablement. Les retards dans la mise à disposition des fonds, les heurts et les remaniements dans les termes des conventions sont des expériences plus fréquentes qu'il ne faudrait.

Si les partenariats sont bénéfiques à l'UICN et restent une démarche importante de promotion de son influence, le manque de fiabilité de certains partenaires, y compris de membres parfois, par rapport à l'achèvement de leurs engagements dans le cadre de partenariats de projets a souvent été soulevé pour expliquer le manque de performance des projets. Ce risque doit être réduit par une meilleure préparation des conventions de collaboration et des outils de contrôle et suivi des engagements. Le manque de moyens des organisations partenaires, le manque de flexibilité des conventions de financement fixe les limites de ce genre de défense.

V.11 Règles opérationnelles

C'est dans le domaine des ressources humaines que les besoins se font le plus sentir en matière d'adaptation des règles édictées par le siège. Les conditions de services varient d'un pays à l'autre et dans le cas de pays disposant d'un personnel de projet et de bureau assez conséquent il est utile de développer des conditions de services particulières à ce pays.

V.12 Plan financier

Le plan financier a été développé sur la base d'une stagnation au niveau actuel des fonds flexibles attribués par le siège et une croissance annuelle de 6,5 % du programme régional.

ANNEXES

Annexe 1 - Principales phases de consultation pour l'élaboration du programme

La préparation de ce document du programme intersessionnel 2005-2008 a été initiée en mai 2003 par une première réunion de planification ayant regroupé le personnel du BRAO et le bureau du Comité des membres de l'UICN en Afrique de l'Ouest ainsi que le conseiller de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest.

Phase 1 : Rédaction de l'analyse de situation	mai 2003
Phase 2 : Première réunion de planification avec le personnel du BRAO, les sept membres du bureau exécutif du Comité des membres en Afrique de l'Ouest (CMAO) et le conseiller pour l'Afrique de l'Ouest, A. Tidiane BA, un membre du PPET	mai 2003
Phase 3 : Rédaction de la première version du document de programme régional Diffusion de l'analyse de situation à tous les membres, à certains membres des commissions et principaux partenaires de la région. Diffusion du programme aux mêmes personnes dans les pays francophones	septembre 2003
Phase 4 : Rédaction des premières versions des programmes nationaux	septembre 2003
Phase 5 : Atelier de planification stratégique Zones Humides et Ressources en Eau à Ouagadougou en présence de partenaires, membres de réseaux	
Phase 6 : Atelier de confrontation des programmes nationaux et du programme régional à Bamako, en présence du président du CMAO et du directeur de programme zone Humides Ressources en Eau	octobre 2003
Phase 7 : Consultation au siège des programmes globaux zones humides, forêts et survie des espèces et des lecteurs du programme	novembre 2003
Phase 8 : Rédaction des deuxièmes versions des programmes nationaux	décembre 2003
Phase 9 : Reprise du document de Programme intersessionnel régional 2005-2008 et soumission au Siège	décembre 2003
Phase 10 : Relecture par le siège de l'ensemble des programmes régionaux et thématiques	mars 2004
Phase 11 : Finalisation des programmes nationaux et du programme régional 2005-2008 et soumission au siège	mai 2004

Annexe 2 - Les domaines de résultats clés du programme de l'UICN

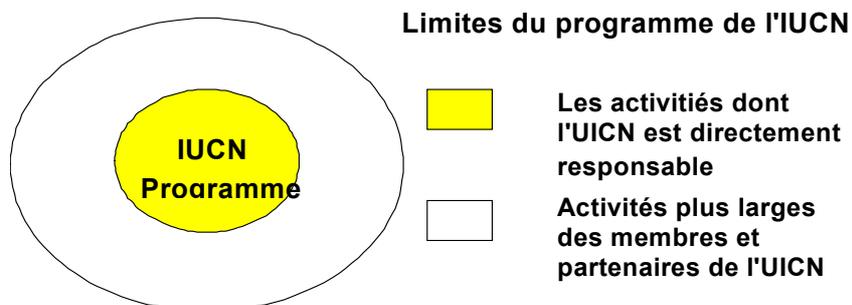
Pendant la période intersessionnelle (2005 et années suivantes), le travail de l'UICN se définira à deux niveaux :

Les activités, initiatives et projets du Secrétariat et des Commissions dont l'UICN est directement responsable en termes de livraison, d'efficacité et de gestion financière.

Les activités, processus et/ou initiatives que l'Union peut catalyser ou influencer mais qui ne sont pas sous la responsabilité directe du Secrétariat et de la Commission.

Le programme décrit dans le présent document porte seulement sur le premier niveau.

Comme mentionné plus haut, la réponse stratégique de l'UICN à long terme à la perte de la biodiversité est basée sur la Connaissance, l'Habilitation et la Gouvernance (en anglais Knowledge, Empowerment and Governance - KEG). Cependant, cette approche n'identifie pas clairement les changements concrets que l'UICN poursuivra pendant la période intersessionnelle. Pour ce faire, elle a choisi d'utiliser l'approche basée sur les résultats. Ainsi, le programme identifie 23 résultats dans la stratégie KEG, résultats que l'UICN visera à atteindre sur une période de quatre ans.



Comme ces résultats couvrent une grande variété de questions, ils ont été organisés en six groupes ou « Domaines de Résultats Clé » (en anglais Key Result Areas - KRA). Les KRA nous aident à accomplir plusieurs tâches :

- Focaliser les résultats sur des domaines importants nécessitant l'attention de l'UICN et fournir un point focal pour communiquer les messages de conservation critiques ;
- Démontrer comment le programme contribue au développement durable, et plus particulièrement à l'interface entre le pilier environnemental et les piliers économique et social (voir Figure 4); et
- Montrer comment la connaissance, l'habilitation et la gouvernance sont liées, et comment on peut utiliser cette stratégie pour influencer une gouvernance environnementale efficace et utiliser les leçons des politiques pour informer la pratique.

A travers un processus de consultation, l'UICN a défini six Domaines de Résultats Clé de travail pour la période intersessionnelle. Ce sont :

KKRA 1 La compréhension de la biodiversité - Renforcer nos connaissances des systèmes naturels et des espèces qui les habitent.

KRA 2 L'Équité sociale - Rechercher une meilleure compréhension du rôle de la société et de l'équité sociale dans la conservation de la biodiversité.

KRA 3 Les Incitations à la conservation et les finances - Améliorer la connaissance des incitations et des mécanismes financiers pour une conservation efficace de la biodiversité.

KRA 4 Les conventions, les processus et les institutions internationaux pour la conservation - Promouvoir et soutenir une conservation efficace, efficiente et équitable de la biodiversité au niveau international.

KRA 5 Les Ecosystèmes et moyens d'existence durables - Assurer la gestion durable et efficace des écosystèmes qui intègre des buts sociaux, économiques et environnementaux aux niveaux local, national, international.

KRA6 La Livraison de programme - Construire et entretenir les systèmes dont nous avons besoin pour une mise en œuvre efficace et efficiente du Programme de l'UICN.

Les connaissances produites dans le cadre des KRA 1, 2 et 3 sont une partie de la base des connaissances sur lesquelles l'UICN fonde l'intégration et l'analyse des informations pour une mise en œuvre réussie des KRA 4 et 5 aux niveaux que voici :

- Niveau international en cherchant à s'assurer que les accords, les processus et les institutions internationaux veillent à promouvoir la conservation de la biodiversité et une utilisation durable (KRA 4).
- Niveau national et local en cherchant à s'assurer que les écosystèmes sont gérés de manière durable, en conciliant les objectifs sociaux et économiques et ceux de la conservation de la biodiversité. (KRA 5)

La figure 3 donne une représentation graphique de cette approche.

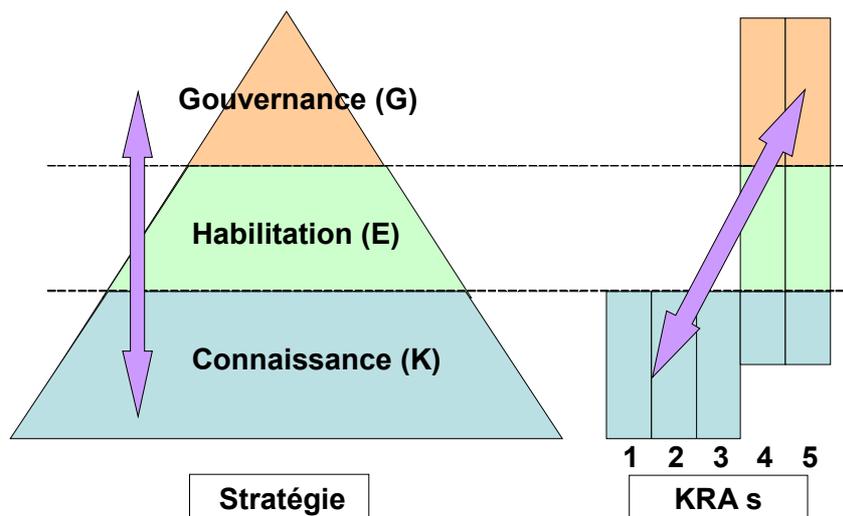


Figure 3: Logique du programme de l'UICN présentant la stratégie et les approches des KRA

Alors qu'un flux de connaissances des KRA 1, 2 et 3 vers les KRA 4 et 5 est attendu, les questions soulevées, résultant des KRA 4 et 5 seront employées pour alimenter notre travail dans les KRA 1, 2 et 3. Dans l'idéal, nous créerons un environnement d'apprentissage continu pour notre travail qui répond à des besoins actuels de conservation de la biodiversité et qui s'adapte aux besoins changeants dans le futur.

La relation entre les cinq Domaines de Résultats Clé de l'UICN et les trois piliers du développement durable est présentée dans la figure 4. Le Programme de l'UICN s'inscrit dans le cercle représentant le pilier « Environnement » du modèle. Cependant, l'UICN reconnaît aussi que pour contribuer efficacement à la conservation et au développement durable, nous devons tendre vers d'autres sphères d'activités du domaine économique et social et nous y engager. La figure 4 illustre comment les KRA se positionnent par rapport à ce que l'on appelle les « piliers » du développement durable. Cette figure montre clairement que les KRA 4 et 5 à savoir 'Engagement international' et 'Ecosystèmes

et moyens d'existence durables' respectivement (qui incarnent l'approche intégrée de l'UICN dans la livraison de nos stratégies) tombent net à l'intersection des trois piliers du développement durable.

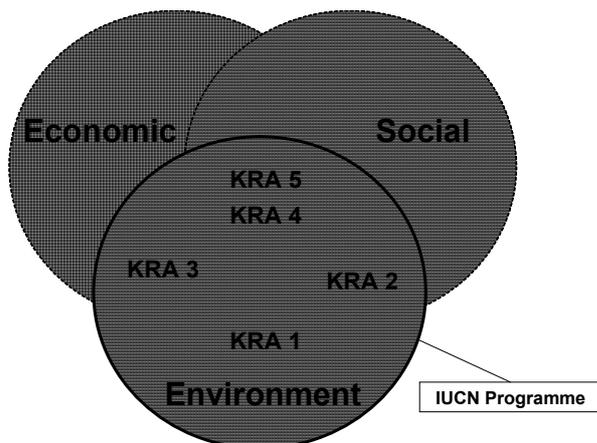


Figure 4: Lien entre les KRA techniques de l'UICN et les trois piliers du développement durable

Le programme de l'UICN comprend plusieurs composantes : les Commissions de l'UICN et les unités du Secrétariat incluant neuf régions, les thématiques globales et plusieurs autres unités à travers le monde. Ces « composantes de programme » cadrent bien avec la structure du Programme de l'UICN et ses KRA ainsi que les 23 résultats qui suivent ci-après. Les résultats des Composantes de Programme individuelles ont un rapport direct avec le Programme de l'UICN et ils y contribuent tous de manière complémentaire et intégrée.

KRA 1: Comprendre la biodiversité

Renforcer nos connaissances des systèmes naturels et des espèces qui les habitent

Grâce aux activités menées sous le KRA 1, l'UICN améliorera les connaissances sur les espèces et les écosystèmes de même que sur les processus et les fonctions associés.

1.1K Amélioration de la compréhension des espèces et des écosystèmes ainsi que celle des processus écologiques et des fonctions de l'écosystème

Un accès amélioré aux données sur les espèces et les écosystèmes est crucial si l'on veut que la biodiversité soit conservée et que le développement soit mené de manière plus durable. Historiquement, les efforts pour mettre en place des ressources d'informations sur la biodiversité ont été entravés par divers facteurs tels que :

- Les défis du suivi du changement dans les systèmes naturels complexes ;
- Inadéquation des données et de leur diffusion ; et
- Le faible accès aux données existantes.

1.2K Des outils et des méthodes sont disponibles pour établir le statut et les tendances des espèces et des écosystèmes à tous les niveaux.

Il est nécessaire de développer des outils et des méthodes fiables pour déterminer le statut de la biodiversité et des écosystèmes à divers niveaux et pour mesurer les tendances dans le temps - plus particulièrement pour permettre des actions conséquentes telles que la gestion des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes et des paysages.

KRA 2: Justice sociale

Rechercher une meilleure compréhension du rôle de la société et de l'équité sociale dans la conservation de la biodiversité

Par justice sociale on entend le droit de chaque individu de jouir d'une qualité de vie agréable, et à l'espérance d'une répartition juste et équitable des bénéfices et des coûts entre les différents groupes sociaux et les individus, pour la conservation des systèmes naturels. La justice sociale est une condition fondamentale pour promouvoir une conservation durable et améliorer la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles. Il existe des raisons aussi bien pratiques qu'éthiques pour s'assurer que la conservation n'accroisse ni ne perpétue les injustices sociales, de genre, économiques ou culturelles. A cet égard, l'UICN a fait œuvre de pionnier en incluant des considérations de justice sociale dans la conservation.

Grâce aux activités menées sous le KRA 2, l'UICN améliorera les connaissances sur la manière dont la justice sociale et la biodiversité sont interdépendantes. Elle augmentera aussi la compréhension des causes sous-jacentes de la justice sociale qui mènent à la perte de la biodiversité.

2.1K Meilleure compréhension de l'interdépendance de la justice sociale et de la conservation de la biodiversité.

Au cours des dernières années, une masse croissante de connaissances a été développée sur les liens entre la justice et les droits humains et leurs relations avec la gestion de la biodiversité. Ces liens sont variés, complexes et dynamiques. Ils requièrent des recherches et des analyses continues, ainsi que des moyens appropriés pour communiquer et partager les connaissances acquises.

2.2K Des outils et des méthodes fiables sont disponibles pour intégrer la justice sociale dans la conservation de la biodiversité et dans les politiques et pratiques d'utilisation durable.

L'intégration de la justice sociale dans la conservation de la biodiversité et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles peut s'avérer être un exercice délicat à cause de la complexité des interactions. Les outils et les méthodes pour soutenir ce processus doivent être développés et constamment améliorés sur la base des connaissances acquises au résultat 2.1 ci-dessus.

KRA 3: Les incitations à la conservation et les finances

Améliorer la connaissance des incitations et des mécanismes financiers pour une conservation efficace de la biodiversité.

Grâce aux activités menées sous le KRA 3, l'UICN améliorera la connaissance sur la manière dont les incitations à la conservation et les finances influent sur la conservation de la biodiversité et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles.

3.1 K Amélioration de la compréhension de la manière dont les marchés, les institutions et les forces socioéconomiques créent des stimulants ou des inhibiteurs de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Le récent accroissement du produit économique, de la consommation et du commerce a exercé d'énormes pressions sur les ressources naturelles. La croissance rapide du commerce international des biens et services, et l'intégration croissante du marché mondial des capitaux sont deux domaines d'intérêt spéciaux. Beaucoup de personnes s'inquiètent du fait que l'allure d'une telle globalisation économique ne soit en train de surpasser les gouvernements locaux et nationaux et les institutions multilatérales dans le suivi et la régulation des marchés dans l'intérêt public. L'UICN peut aider en fournissant des informations et des outils d'analyse pour l'évaluation des impacts du changement économique sur l'utilisation des ressources naturelles, et elle peut suggérer des approches pour

s'assurer que les marchés, le commerce et les finances soutiennent la conservation de la biodiversité et l'emploi durable au lieu de les saper.

3.2 K Des outils et des méthodes fiables pour opérer un choix entre les valeurs économiques, sociales et environnementales sont disponibles.

Les indicateurs conventionnels de performance économique tant au niveau national qu'à celui de la compagnie ne reflètent généralement pas les dégâts sur l'environnement, lesquels sont souvent traités séparément (et sont donc plus facilement omis) et considérés comme une partie des processus d'évaluation de l'impact. De même, les bénéfices environnementaux sont rarement pris en compte dans l'investissement privé et dans l'analyse de la politique économique. L'UICN vise à promouvoir le développement de méthodes pour établir des valeurs environnementales en termes d'économie et de choix entre la justice sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale. Cela est un premier pas important sur le chemin de l'internationalisation des coûts et bénéfices de la conservation de la biodiversité dans l'investissement privé et public et dans les décisions politiques.

3.3 K Amélioration des approches pour intégrer des valeurs économiques et environnementales dans la prise de décision, incluant des méthodes de mobilisation de financements nouveaux et additionnels pour la conservation de la biodiversité.

Développer et promouvoir des approches efficaces pour internaliser les coûts et bénéfices environnementaux dans la production économique, la consommation et les flux commerciaux est essentiel et requiert une attention particulière sur le rôle des marchés financiers comme incitations ou inhibiteurs pour la conservation. L'UICN cherche à approcher une gamme de secteurs d'affaires en vue de s'assurer que les investisseurs privés voient la conservation de la biodiversité comme une bonne pratique des affaires, et finalement qu'ils deviennent des agents du développement durable.

KRA 4: Accords, processus et institutions internationaux

Promouvoir et soutenir une conservation efficace, efficiente et équitable de la biodiversité au niveau international.

Les accords internationaux et les dispositions institutionnelles qui les soutiennent (y compris les secrétariats et les corps consultatifs) sont des éléments importants de la gouvernance environnementale. Ils comprennent la suite complète des instruments légaux durs et souples, y compris les initiatives volontaires telles que celles entreprises dans le secteur des affaires. L'UICN a été un acteur clé dans le développement et la mise en œuvre des principales conventions environnementales, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention du patrimoine mondial (UNESCO), la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement l'Habitat des oiseaux aquatiques (Ramsar) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). L'UICN fournit à ces conventions, ainsi qu'à d'autres accords ayant un lien avec la biodiversité, des analyses et des conseils techniques et scientifiques. L'UICN fournit aussi un programme de réunion pour amener les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à négocier et à trouver des réponses aux questions contentieuses telles que les barrages et le commerce de l'ivoire.

Il est nécessaire pour l'UICN d'aller au delà de ses zones d'intérêt traditionnels et d'exercer son influence sur une gamme plus large de processus internationaux et d'institutions, y compris le secteur privé et les gouvernements, de même que les organisations de la société civile qui ont un impact sur l'environnement (e.g. le commerce).

Les dispositions et processus internationaux s'étendent au delà des conventions environnementales multilatérales pour inclure des accords relatifs à la conduite des affaires pouvant avoir un impact sur la conservation de la biodiversité.

4.1K Amélioration de la compréhension de la manière dont les accords internationaux peuvent soutenir une conservation de la biodiversité plus équitable, plus efficace et plus efficiente.

Alors qu'une bonne partie des conseils techniques sur la conservation de la biodiversité fournis par l'UICN à ces conventions est obtenue sous le couvert des KRA 1 à 3, il existe un besoin d'informations intégrées spécifiques et une analyse au niveau international.

4.2E Renforcement de capacités des décideurs à comprendre et à promouvoir la pertinence et l'efficacité des dispositions internationales ayant un impact sur la conservation de la biodiversité.

Au niveau international, la conservation de la biodiversité est affectée aussi bien par les conventions environnementales que par d'autres conventions telles que les accords commerciaux et les « codes de conduite » des multinationales. Les compétences et les ressources nécessaires pour ce travail doivent être accrues dans le cadre des conventions.

4.3E Renforcement de la participation de tous les acteurs pertinents à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la révision et à l'adaptation des dispositions internationales ayant un impact sur la conservation de la biodiversité.

En plus du soutien aux décideurs au sein des gouvernements, l'UICN vise à soutenir et encourager tous les aspects de la société civile à participer aux processus, dans le but de s'assurer que les décisions prennent en compte leurs intérêts - que ce soit au plan du développement, de la planification et de la mise en œuvre de la gestion de la biodiversité.

4.4G Amélioration de la pertinence et de l'efficacité des dispositions environnementales internationales sont accrues.

Il y a eu un appel pour une efficacité et une efficience accrues des divers AEM et également un besoin de répondre au changement de paradigme de l'allègement de la pauvreté et des moyens d'existence durables. L'UICN cherche à montrer le lien qui existe entre les objectifs de la conservation et ceux du développement durable. Une manière importante dont nous accomplissons cela est d'intégrer des perspectives de conservation dans les débats de politique internationale appropriés.

4.5G Des accords internationaux non environnementaux soutiennent la conservation de la biodiversité comme un élément clé pour atteindre le développement durable.

L'impact de décisions prises dans certains forums internationaux en dehors des champs traditionnels de la conservation a aussi des conséquences sur la conservation de la biodiversité. L'engagement de l'UICN dans ces accords est critique.

4.6 G Les milieux d'affaires multinationaux soutiennent la conservation de la biodiversité.

Le secteur privé a un rôle croissant à jouer dans la conservation de la biodiversité. Non seulement il représente une portion significative de la communauté utilisatrice mais aussi il représente une importante source potentielle de financement et d'autres ressources qui pourraient soutenir l'activité de conservation.

KRA 5: Ecosystèmes et moyens d'existence durables

Assurer la gestion durable et efficace des écosystèmes qui intègre des buts sociaux, économiques et environnementaux aux niveaux local, national, international.

Le travail de l'UICN sur la gestion de l'écosystème au niveau trans-frontalier, national et local a pour fondement une compréhension évolutive des processus écologiques, sociaux et économiques et les régimes légaux qui affectent les systèmes naturels et qui, par la suite, aide à établir l'agenda pour des recherches et des activités futures.

L'UICN favorise une gestion intégrée des écosystèmes qui concilie justice sociale, efficacité économique et durabilité écologique en :

Développant et en disséminant des outils, des méthodes et des systèmes de soutien aux décisions qui permettent aux populations d'opérer des choix avisés qui équilibrent la conservation de la biodiversité et les objectifs du développement humain ;

Facilitant le développement des compétences et des capacités des secteurs marginalisés pour participer de manière significative dans des systèmes de gouvernance locaux et nationaux ;

Facilitant l'utilisation efficace et la répartition équitable des biens et services des écosystèmes bien gérés par l'intégration des besoins sociaux dans les plans et stratégies de gestion ;

Améliorant l'efficacité des processus politiques nationaux et sous-nationaux en permettant l'implication des groupes partie-prenantes dans les décisions sur la gestion et la restauration des écosystèmes.

Au cours des dernières décennies, les autorités nationales ont de plus en plus cédé la responsabilité de la gestion des ressources naturelles aux autorités locales, au secteur privé, aux communautés locales et aux groupes d'utilisateurs. L'UICN travaille avec toutes ces parties prenantes pour partager les connaissances, développer des compétences, habiliter les parties prenantes marginalisées et améliorer la gouvernance environnementale.

5.1K Amélioration de la compréhension de la manière dont les objectifs sociaux, économiques et environnementaux peuvent être conciliés dans la gestion et la restauration des écosystèmes.

Ce résultat représente une intégration des connaissances générées sous les KRA 1 à 3. Une approche efficace de la gestion des écosystèmes requiert des connaissances intégrées pour s'assurer que les besoins sociaux et les réalités économique sont pris en compte quand l'on conserve et utilise les systèmes naturels.

5.2K Des outils et méthodes fiables pour une gestion intégrée et une restauration des écosystèmes.

La capacité de prendre des décisions fermes et d'opérer des choix définitifs dépend largement des connaissances dont on dispose et des capacités d'employer et d'appliquer ces connaissances. En particulier, une gamme d'outils et de méthodes sont nécessaires aux niveaux national et local pour gérer les écosystèmes tout en assurant une durabilité écologique et des bénéfices aux populations.

5.3E Les parties prenantes opèrent des choix avisés et négocient les questions qui équilibrent la conservation de la biodiversité et les besoins du développement humain.

L'UICN facilite l'habilitation des parties prenantes en mettant en place des capacités à s'assurer que leurs décisions contribuent à la conservation des biens et services de l'écosystème et qu'elles assurent le bien-être humain. Les coûts et bénéfices de la conservation de même que les décisions de

développement sont souvent inégalement réparties entre les différents segments de la société. Des groupes défavorisés tels que les pauvres, dont beaucoup sont des femmes, sont particulièrement dépendants des ressources naturelles et sont par conséquent vulnérables à cet égard. L'UICN travaille à les doter de capacités et à améliorer les conditions qui favorisent leur habilitation à négocier de meilleures conditions pour eux-mêmes et pour les écosystèmes naturels sur lesquels ils comptent.

5.4G Des politiques nationales et sous-nationales, des lois et des dispositions institutionnelles intègrent mieux le bien-être humain à la conservation de la biodiversité.

Répondre aux besoins de développement humain, spécialement dans les zones rurales dépend de l'utilisation durable des ressources naturelles. L'UICN assiste les autorités nationales et locales pour développer et à mettre en œuvre des politiques, des lois et des dispositions institutionnelles qui facilitent la conservation et qui renforcent la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles.

5.5G Les structures de gouvernance prennent en compte les droits, les responsabilités et les intérêts des parties prenantes et permettent leur participation équitable à la prise de décision concernant la conservation de la biodiversité et le développement humain.

Depuis longtemps, l'UICN a reconnu l'importance de la participation des parties prenantes pertinentes dans la prise de décision sur l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Souvent, ce sont les pauvres, les indigènes, les femmes et les enfants qui sont les plus cruciaux pour réaliser la conservation et la durabilité des utilisations. En même temps, il y va de l'intérêt et des besoins de ces groupes qui ne sont pas considérés quand on met en place les structures de gouvernance. L'UICN assiste aussi bien les agences gouvernementales, les groupes d'utilisateurs et d'autres organisations de base de la société civile que le secteur privé, pour développer et mettre en œuvre des structures de gouvernance efficaces et équitables pour une gestion des ressources naturelles.

KRA 6 – Exécution du Programme

Construire et entretenir les systèmes dont nous avons besoin pour une mise en œuvre efficace et efficiente du Programme de l'UICN

La politique de l'UICN et les rendements issus de son programme doivent être livrés par l'Union d'une manière pertinente, efficace et efficiente si l'on veut que l'UICN atteigne son objectif de changement global conforme à sa vision.

Le KRA6 contient tous les processus vitaux pour la mise en œuvre des cinq autres KRA et s'assure que le programme répond aux besoins des membres, qu'il accède aux produits essentiels délivrés des commissions de l'UICN et maintient un ensemble complet de stations efficaces à travers le monde. Les résultats du KRA6 sont répartis en six résultats cibles non reliés aux stratégies précédentes (connaissance, habilitation et gouvernance) étant donné qu'ils se réfèrent à l'opération du programme et non à son impact sur la nature et les hommes.

6.1 Gouverner l'Union – Les instances de gouvernement de l'UICN structurées et soutenues pour optimiser la performance organisationnelle et l'impact

Pour que le système de gouvernance de l'UICN fonctionne, le secrétariat est tenu de mener une gamme de fonctions qui soutiennent tous les niveaux de gouvernance de l'Union, y compris le Congrès mondial de la nature, le Conseil et son bureau, ses comités, ses groupes de travail, les structures régionales et nationales, et le rôle du directeur général dans la gestion du secrétariat.

6.2 Développement de programme – Le programme de l'UICN est développé en réponse aux besoins actuels en matière de conservation et aux leçons apprises

Le programme de l'UICN est régulièrement mis à jour en réaction aux conditions actuelles changeantes à travers le monde et par le biais des consultations et du feedback de son propre processus d'apprentissage de leçons - aussi bien pour l'impact de la conservation que pour le programme de mise en œuvre - et aux niveaux global, régional, national et local. Ce résultat inclut tout le travail relatif à la planification du programme, au rapportage, au suivi et à l'évaluation.

6.3 Leçons apprises et gestion des connaissances – Les leçons apprises sont intégrées dans le développement du programme de l'Union et l'accomplissement de la mission

La gestion des connaissances nécessite la collecte d'information et de données, l'analyse, le stockage, l'accès, l'apprentissage et la communication. Les groupes cibles pour ces connaissances incluent le personnel du secrétariat, les membres, les membres des commissions, les partenaires et d'autres organisations.

6.4 Financement – Les ressources nécessaires à l'accomplissement de la mission et du programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest sont disponibles

Bien que l'UICN bénéficie d'une solide confiance des donateurs, elle est lourdement dépendante du financement des projets pour la mise en œuvre de son programme. La stratégie de financement de l'UICN se concentre sur l'accroissement des ressources financières de l'organisation, et peut-être de façon plus importante encore, sur la diversification de sa base de financement et l'augmentation de la flexibilité d'utilisation de ces fonds.

6.5 Capacité à délivrer - Les capacités et les moyens du secrétariat, des commissions, des membres et des partenaires sont soutenus, adaptés et renforcés pour la mise en œuvre efficace du programme

En plus de la levée de ressources financières décrite au résultat 6.4, un aspect déterminant de l'aptitude de l'UICN à délivrer son programme réside dans la capacité de l'Union à engager ses constituants (membres, commissions, secrétariat, partenaires et groupes cibles) pour remplir sa mission.

6.6 Systèmes et politiques opérationnelles– Les politiques internes et les structures adaptées aux besoins de l'Union et du programme, et mises en œuvre à tous les niveaux

La gestion et la coordination du programme de l'UICN nécessite une série de politiques et de structures de gestion complète tout en restant adaptables. Ce résultat inclut le travail du Groupe Exécutif de Gestion du secrétariat, du Groupe de Programme et de Politique, de l'Equipe de Budget et des autres structures organisationnelles, sans oublier leurs équivalents régionaux et au sein des commissions.

6.7 Gestion – Les procédures en place reflètent les standards de bonnes pratiques, de responsabilité et d'incitation et soutiennent l'exécution du programme de l'UICN.

Une mise en œuvre efficace de tout programme requiert l'existence de politiques administratives internes et des procédures pour assurer que les rendements sont livrés comme planifiés et budgétisés. A cet égard, le secrétariat de l'UICN s'engage à améliorer constamment ses procédures

internes de gestion et, en conséquence, à améliorer son appui aux membres, aux commissions et aux partenaires. Ce résultat inclut le processus de gestion financière et le soutien des ressources humaines nécessaires pour l'administration du programme.

6.8 *Fonctionnement institutionnel – Les membres de l'UICN, les partenaires et d'autres institutions sont catalysés et soutenus dans leur travail de mise en œuvre de la mission et de la vision de l'UICN*

Pour être efficace le secrétariat et les commissions de l'UICN doivent s'engager auprès de leurs membres, une variété d'organisations et d'individus engagés dans la conservation, et une large gamme d'acteurs qui sont en mesure de porter et de maintenir les progrès accomplis en direction de la durabilité. Ceci nécessite des investissements dans des activités d'appui aux commissions, aux membres, des communications et des publications, la représentation dans les forums internationaux, nationaux et locaux, ainsi que des partenariats dans une variété d'institutions multilatérales, d'organisations de recherche et techniques, d'associations professionnelles et d'affaires.

Annexe 3 - Analyse des donateurs et de leurs domaines de financement

1. Les donateurs multilatéraux

Ils interviennent dans le financement de l'environnement avec des domaines et des niveaux de financement variés. Certains d'entre eux collaborent déjà avec l'UICN, tandis que les autres offrent des opportunités de financement à explorer.

- Banque Africaine de Développement (BAD)

Elle appuie les Etats dans l'identification des problèmes environnementaux majeurs et l'élaboration des politiques environnementales, avec une nette tendance à la baisse dans le financement des projets d'environnement, au profit des infrastructures de base. En 2001, cette institution n'a financé aucun projet environnemental en Afrique de l'Ouest.

- Union Européenne (UE)

Elle offre des opportunités de financement de l'environnement, notamment dans le domaine de la gestion des forêts tropicales. En 2000, sur un financement global de 7,6 milliards d'Euros, plus de 4 milliards ont été alloués aux pays ACP. La tendance dans le financement est en hausse, avec la prise en compte de projets spécifiques au secteur de l'environnement.

- Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI)

Cette agence s'intéresse à deux domaines d'intervention, avec des conditionnalités :

- la gestion des ressources naturelles par les communautés de base, à condition que des initiatives telles que « Managing Natural Resources in Asia », « Sustainable Use of Biodiversity » ou « International Model Forest Network » soient prises en compte ;
- la gestion environnementale à condition que des initiatives telles que « cities feeding people », « Ecosystem approach to human health » et « mining policy research initiative » soient incluses.

- La Banque Mondiale (BM)

Le portefeuille spécifique à l'environnement se concentre sur la gestion des ressources naturelles, la gestion de la pollution et des déchets, ainsi que le renforcement institutionnel. En tant qu'Agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial¹ (FEM), la Banque mondiale coordonne ses projets co-financés avec ce bailleur, en particulier dans les projets d'investissement. En 2001, quelques 5,1 milliards de dollars US ont été consacrés à des projets purement environnementaux. L'UICN travaille déjà avec cette institution dans le cadre de la coordination internationale du PAGEN au Burkina Faso, ainsi qu'en Guinée Bissau dans le cadre d'un programme de gestion de la zone côtière et de la biodiversité.

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Dans le domaine de l'environnement, le PNUD soutient divers projets et des initiatives comme Capacité 21 ; Drylands Development Centre (prise en compte des préoccupations relatives aux terres arides dans les cadres de planification des pays) ; Initiative Equador (réduire la pauvreté et soutenir la biodiversité). La tendance dans le financement est progressive. En plus, le PNUD gère divers autres programmes de financement tels que le FEM/PNUD (Small Grants Program et Country Dialogue workshops), l'Unité du Protocole de Montréal, l'Initiative Pauvreté et Environnement, et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

¹ En anglais Global Environment Facility (GEF)

- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

La BOAD appuie la lutte contre la pauvreté à travers le financement de projets visant directement l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Elle a financé en 2002, à hauteur de 27,6 milliards de FCFA, sept projets relatifs au renforcement des systèmes productifs, à l'amélioration des revenus des populations rurales et leur alimentation en eau potable, à la lutte contre la désertification.

D'une manière générale, les opportunités et les modalités de financements de la plupart des donateurs multilatéraux sont nouvelles et demeurent encore peu connues. Les financements des institutions bancaires restent dans l'ensemble mitigés. Ils sont nouveaux pour la Banque Mondiale et la BOAD, et en régression pour la BAD. En outre, il s'agit le plus souvent de prêts accordés aux Etats, d'où la difficulté d'y accéder pour des institutions d'appui comme l'UICN.

Seuls les financements du PNUD et de l'Union Européenne affichent une tendance à la hausse dans le temps, et prennent suffisamment en compte des projets spécifiques au secteur de l'environnement.

L'expérience a montré que les fonds du FEM (aussi bien ceux gérés par le PNUD que ceux gérés par la Banque Mondiale) sont substantiels, mais sont encore difficilement mobilisables du fait des procédures assez complexes et de la nature des financements qui sont accordés aux Etats. Il convient cependant, compte tenu du caractère incontournable de cette opportunité de financement dans le contexte actuel, d'œuvrer pour une meilleure connaissance des mécanismes du FEM et une clarification des rapports avec les agences d'exécution. Dans cette perspective, l'UICN devra davantage convaincre les Etats de son savoir-faire et de sa capacité technique à jouer un rôle dans la mise en œuvre des projets nationaux. Elle devra aussi développer le partenariat avec les structures de coopération sous-régionales comme l'UEMOA et le CILSS, pour s'insérer dans certains programmes régionaux. Il en est de même pour le NEPAD qui comporte un important volet sur l'environnement.

Il s'avère également urgent de diversifier les sources de financement en explorant au-delà des partenaires traditionnels, pour s'orienter vers de nouvelles opportunités comme la Banque Islamique pour le Développement (BID), le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) et l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole (OADA).

2. Donateurs bilatéraux

Dans le domaine de la Coopération bilatérale, plusieurs pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et de l'Océanie appuient le financement de l'environnement en Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment de :

L'Australie à travers l'Agence Australienne pour le Développement International, dont l'enveloppe est constamment en hausse (26 millions de dollars US en 2003 pour les projets liés à la biodiversité). Le programme d'assistance de l'Australie couvre la gestion de l'eau, des déchets et des ressources naturelles ; la conservation de la biodiversité et les changements climatiques.

L'Autriche, dont le gouvernement incorpore la biodiversité dans son programme d'aide au développement. Elle dispose d'un fonds bilatéral (Fonds de Coopération pour l'Environnement Mondial), dont la gestion a été confiée à la Banque Mondiale.

La Belgique dont 55% de l'aide au développement concerne l'Afrique au sud du Sahara. La conservation de la biodiversité est un élément important de la politique belge. Cependant, la tendance des financements belges est incertaine, du fait de l'orientation de la politique de coopération et des perspectives encore peu claires.

Le Canada, avec une tendance de financement en hausse, accorde la priorité de son aide publique à l'Afrique. L'environnement fait partie des six secteurs clés financés par le Canada à travers l'ACDI et le CRDI. Depuis 1992, plus de 30 projets de conservation de la biodiversité ont été financés par ce donateur.

Le Danemark qui considère l'environnement comme un secteur transversal dans sa politique de coopération. L'assistance de ce pays comporte des programmes portant sur l'environnement mondial.

En 1999, 25 millions de couronnes danoises ont été alloués à des projets liés à l'environnement. L'aide danoise est en progression continue, mais des changements sont en cours dans la politique de coopération et il conviendra de suivre leur évolution.

La Finlande, qui appuie les efforts des pays en développement pour les aider à résoudre leurs problèmes environnementaux et à remplir leurs obligations en relation avec les conventions internationales relatives à l'environnement. Elle finance des programmes de protection de l'environnement et des ressources naturelles, des projets forestiers, des programmes de gestion des ressources en eau et d'assainissement. Son financement est en progression continue. De 1998 à 2001, l'aide publique au développement était estimée à 1.578 millions de Dollars US.

La France est active dans le domaine des normes de protection de l'environnement, en particulier dans la lutte contre le réchauffement de la planète, la conservation de la biodiversité, la biosécurité et la lutte contre la désertification. Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) finance, de manière croissante, des projets sur les zones arides, les zones humides, les zones côtières, la forêt tropicale, les steppes, la forêt sèche, la protection des espèces menacées. L'Agence Française de Développement (AFD) est un des acteurs principaux de la coopération française.

L'Allemagne supporte des activités de conservation de l'environnement, aussi bien au plan national qu'international. En 2000, l'Allemagne a consacré 5 milliards de dollars US à l'aide au développement.

L'Irlande : En 2000, l'Irlande a dépensé 235 millions d'Euros au titre de l'aide bilatérale. Cette aide devait connaître un accroissement de 55% en 2002 pour atteindre 455 millions d'Euros. L'environnement est appelé à devenir un secteur d'importance grandissante.

Le Japon : La coopération en environnement suit les « initiatives du développement durable à l'horizon du 21^{ème} siècle (ISD) ». Le Japon intervient dans des secteurs comme la pollution, la foresterie, le réchauffement de la planète, la désertification et la conservation de la biodiversité. Il a consacré en 2000, 13,5 milliards de dollars US au titre de l'aide au développement.

Les Pays Bas ont consacré 3,1 milliards de dollars US (soit 0,84% de leurs richesses) à l'aide publique au développement en 2001. Les tendances de financement sont à la hausse, et les domaines d'intervention sont le développement de politiques et des projets forestiers, les zones humides et la biodiversité. Cependant, depuis une année, ce pays a adopté une politique d'appui budgétaire.

La Norvège s'intéresse à quatre secteurs jugés prioritaires (développement de systèmes de production durable; conservation et utilisation durable de la diversité biologique; la réduction de la pollution du sol, de l'air, et de l'eau; préservation de l'héritage culturel de l'environnement). En 2001, l'aide au développement de la Norvège était de 0,83% de son PNB, contre 0,80 en 2000. Cette aide a atteint 1,3 milliard de dollars US en 2001, soit une augmentation de 7%.

La Suède : L'environnement est intégré dans tous les programmes suédois de coopération pour le développement. Tous les projets sont évalués sur la base de leurs effets sur l'environnement. L'ASDI accorde la priorité au soutien à la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la foresterie ou la conservation des sols, l'environnement marin et urbain. Le SIDA appuie également l'éducation environnementale et l'émergence d'institutions environnementales. L'augmentation de la part consacrée à l'aide publique devrait passer à 40% entre 2000 et 2004.

La Suisse : Elle gère, à travers la DDC, un portefeuille de 26 projets spécialement dédiés à la diversité biologique dans les pays en développement. Ces activités touchent particulièrement la conservation des zones protégées et de la diversité génétique des plantes cultivées, et des animaux des fermes, aussi bien que les programmes d'éducation et de conscientisation du public sur la biodiversité. Cette aide était de 890 millions de \$ US, soit 0,34% des revenus du pays.

Les Etats-Unis : Les questions environnementales n'apparaissent pas clairement dans le Millenium Challenge Account du Gouvernement actuel. De plus, beaucoup de conditions sont liées à l'octroi de l'aide, ne laissant ainsi que peu de liberté de manœuvre aux pays qui peuvent y prétendre. Les secteurs prioritaires pour l'USAID, en 2002, avaient trait, entre autres, à l'amélioration des habitats

biologiquement significatifs, le changement climatique et la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles.

La Chine et Taiwan, pays moins bien connus doivent être explorés.

En plus des pays cités, les Fondations constituent d'importantes opportunités de financement de l'environnement. Les plus importantes sont les fondations FORD, Friedrich Ebert (démocratie), NEWMAN (décentralisation), MAVA (aires marines protégées), PACKARD, Mc ARTHUR (deltas et forêts) et INT FOUNDATION/ SCIENCE (formation).

Parmi ces donateurs bilatéraux, certains comme la Suisse, le Danemark, les Pays Bas, la Norvège, la Finlande et la France ont déjà une expérience de collaboration avec l'UICN. Des négociations sont en cours avec d'autres pour le financement de projets au niveau des pays et au niveau sous régional.